

BULLETIN

de la FSU 85

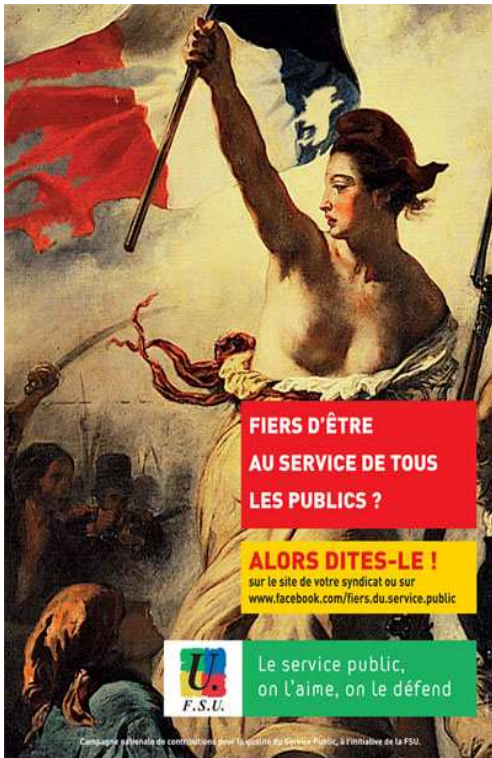
FÉDÉRATION SYNDICALE UNITAIRE
enseignement, éducation, recherche, culture, formation, insertion

dispensé de timbrage
La Roche sur Yon CTC



PRESSE
DISTRIBUEE PAR
LA POSTE

déposé le 17 février 2012



Trimestriel
N° CPPAP 0615 S 07359
ISSN 1249-0415

Directeur de la
Publication : A. Deau
Imprimerie FSU 85

FSU 85 Cité des Forges
Bât. A Esc. E porte 133
BP 01 85001
La Roche/Yon Cedex
tél. + fax : 02 51 05 56 80
courriel : fsu85@fsu.fr

ÉDITORIAL

2012 : UNE BONNE ANNÉE VRAIMENT ?

Les personnels de l'Éducation se sont fortement mobiliser le 31 janvier notamment contre les suppressions de postes et pour obtenir le retrait du projet d'évaluation des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation. Il est urgent de stopper une orientation qui tourne le dos à la réussite de tous les élèves et place les personnels dans des situations de plus en plus difficiles.

Dans la situation de crise économique et sociale, des mesures urgentes tournant le dos à l'austérité sont nécessaires en matière d'emploi, de pouvoir d'achat et de protection sociale.

La Fonction Publique est un atout majeur pour penser et investir l'avenir. Pour répondre aux besoins de la population, il faut créer les emplois nécessaires, rendre le travail plus collectif, revaloriser les métiers et leur traitement.

En 2012, pour faire entendre nos exigences et revendications, proposer d'autres alternatives, nous aurons besoin d'un syndicalisme offensif et unitaire.

le secrétaire départemental
Albert DEAU

SOMMAIRE

page 1	: Éditorial
pages 2, 3, 4, 5	: Rentrée 2012 : vers la rupture ? (carte scolaire écoles)
pages 6, 7, 8, 9	: Rentrée 2012 : austérité aggravée ! : De la satisfaction ... à l'insatisfaction (carte scolaire et investissements collèges)
pages 10, 11	: Pour l'enseignement professionnel public Comité de défense (enseignement agricole)
pages 12 à 17	: Au régime sec Formation : réforme indéfendable Carte scolaire « assouplie » : plus d'inégalités ! Maladie de la compétition Noter évaluer : que faire ? Redoublement : inefficace et inégalitaire Revoir la copie (dossier Education)
pages 18 à 25	: Comprendre pour mieux combattre Dossier « la crise »
pages 26, 27, 28, 29	: Des avancées ? (action sociale) Retraites et retraité(e)s : plus comme avant ...
pages 30, 31, 32	: Pôle Emploi : quel avenir ? Chômage : au plus haut ! (SNU-TEFI)

Ce bulletin vous a été envoyé grâce aux fichiers informatiques des syndicats de la FSU 85. Conformément à la loi du 8 janvier 1978, vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant à la FSU 85.

RENTRÉE 2012 : VERS LA RUPTURE ?

Le bilan de la rentrée 2011 dans les écoles publiques de La Vendée n'a fait que confirmer et accentuer les tendances déjà observées ces dernières années.

Les effets négatifs de l'austérité budgétaire et des pseudo « réformes » remodelent méthodiquement le système éducatif dans une logique libérale, managériale, concurrentielle où la réussite de tous devient celle de chacun au nom de « l'égalité des chances ». Comme si il y avait égalité là où il y a chance, comme si tout le monde avait les mêmes chances et la même probabilité de les concrétiser. À cette aune, injustices et inégalités ne relèvent que du bon ou mauvais choix individuel et non de choix de société.

L'école publique vendéenne s'est pourtant développée (hausse de sa part d'influence, ouverture de nouvelles écoles publiques). Mais cette part d'influence stagne depuis 2006. Une nouvelle phase de progression de l'école publique est nécessaire. Pour cela il faut lever les obstacles de la politique libérale qui prive le service public de moyens et dénature ses missions et de la déstructuration sociale et familiale qui fait perdre nombre de repères, comme l'école facteur de réussite et d'émancipation.

Les mesures budgétaires pour la rentrée 2012, et les projets de « réformes » dans nombre de programmes électoraux confirment cette annonce de la rupture voulue avec la conception même du service public.

RENTRÉE 2011 : DE PIRE EN PIRE

À cette rentrée 2011, le constat est inférieur à la prévision + 140 élèves supplémentaires constatés contre + 336 prévus, soit - 196.

Les explications sont fournies par les chiffres. Avec un

écart constat/prévision de - 97 pour les deux ans et de - 137 pour les trois ans, nous avons les deux seuls niveaux avec un tel écart, le constat niveau élémentaire étant particulièrement conforme à la prévision.

Il est à noter que l'on retrouve cet écart constat/prévision au plan académique

avec - 266 pour les deux ans et - 611 pour les trois ans. Il en va de même pour l'école privée en Vendée : - 56 pour les deux ans, - 85 pour les 3 ans.

L'écart constat/prévision s'explique donc :

- par une déscolarisation plus forte des deux ans,
- par une baisse générale

Évolution des effectifs des écoles (rentrée 1995 à rentrée 2011)									
		GLOBAL	%	Maternelle	%	Élémentaire	%	ASH	%
1995	PUBLIC	26 027	45,00	10 524	47,37	15 224	43,33	279	58,37
	PRIVÉ	31 806	55,00	11 693	52,63	19 914	56,67	199	41,63
	TOTAL	57 833		22 217		35 138		478	
2011	PUBLIC	33 805	49,70	13 089	50,24	20 429	49,15	287	70,69
	PRIVÉ	34 214	50,30	12 963	49,76	21 132	50,85	119	29,31
	TOTAL	68 019		26 052		41 561		406	
Variation des effectifs des écoles (rentrée 1995 à rentrée 2011)									
		TOTAL	%	Maternelle	%	Élémentaire	%	ASH	%
ÉVOLUTION 1995-2011	PUBLIC	+ 7 778	+ 29,88	+ 2 565	+ 24,37	+ 5 205	+ 34,19	+ 8	+ 2,87
	PRIVÉ	+ 2 408	+ 7,57	+ 1 270	+ 10,86	+ 1 218	+ 6,12	- 80	- 40,20
	TOTAL	+ 10 186	+ 17,61	+ 3 835	+ 17,26	+ 6 423	+ 18,28	- 72	- 15,06
Depuis la rentrée 1995 (fin de la chute démographique dans le public), les écoles publiques ont gagné 7 778 élèves (+ 29,88 %), les écoles privées 2 408 élèves (+ 7,57 %). Désormais 49,70 % des élèves sont scolarisés dans les écoles publiques contre 45,00 % en 1995. Depuis la rentrée 2006 (49,40 %), ce chiffre varie à la marge.									

au niveau des trois ans.

Les documents CAEN d'octobre 2010 faisait état pour la rentrée 2009 d'un taux de scolarisation des trois ans (public + privé) de 97,94 % et d'une prévision 2011 à 100,90 %.

La question : la totalité de la classe d'âge des trois ans est-elle scolarisée ? est de nouveau posée.

TENDANCES

Depuis la rentrée 2006 le nombre d'enfants de deux ans scolarisés dans les écoles publiques a baissé de 985 soit l'équivalent de 40 classes sur la base de la moyenne maternelle/élémentaire (rentrée 2011) de 24,43 ou de 38 sur la base de la moyenne maternelle de 25,87.

Il n'y a plus que 10,92 % des enfants de deux ans scolarisés dans les écoles publiques en Vendée (7,14 % dans le privé), soit un total de 18,06 %. Quid de l'accueil de tous les autres ?

La moyenne par classe maternelle/élémentaire augmente à 24,43.

Par rapport à la rentrée 2009, il y a 7 classes de moins en maternelle avec + 30 élèves.

Évolution des effectifs des « deux ans » (rentrées 2002, 2006, 2011)

		TOTAL	%
2002	PUBLIC	1 998	54,75
	PRIVE	1 651	45,25
	TOTAL	3 649	
2006	PUBLIC	1 854	57,96
	PRIVÉ	1 345	42,04
	TOTAL	3 199	
2011	PUBLIC	869	60,47
	PRIVÉ	568	39,53
	TOTAL	1 437	

La rentrée 2002 est celle des chiffres absolus les plus élevés pour le nombre de deux ans scolarisés (public : 1 998, privé : 1 651). La baisse sera lente et moindre dans le public jusqu'en 2006. Depuis le décrochage s'accroît, au point que les constats sont supérieurs aux prévisions ces deux dernières années (- 396 en cumulé en constat pour - 279 en prévision).

Évolution du P/E (ratio nombre d'enseignants pour 100 élèves)

	2007	2008	2009	2010	2011	2012 (prévision)
national	5,34	5,25	5,29	5,29	5,25	
académique	5,17	5,16	5,11	5,12	5,10	5,05
44	5,15	5,12	5,03	5,06	5,02	5,00
49	5,13	5,15	5,13	5,11	5,12	5,07
53	5,21	5,23	5,14	5,16	5,16	5,09
72	5,26	5,27	5,21	5,20	5,18	5,11
85	5,14	5,10	5,11	5,11	5,09	5,06

Malgré un constat inférieur à la prévision le P/E tant académique que départemental continue de baisser. La prévision pour 2012 c'est une nouvelle baisse avec une volonté de nivellement par le bas. Afin d'« adoucir » le recul, le calcul est fait non sur la différence constat 2011/prévision 2012 (+ 262 pour la Vendée), mais en retirant de la prévision le différentiel prévision 2011/constat 2011 (négatif pour La Vendée à - 196, d'où un affichage de + 66) !

Évolution du nombre de classes et de la moyenne par classe (rentrées 2009, 2010, 2011)

	MATERNELLE NB DE CLASSES	ELEMENTAIRE NB DE CLASSES	TOTAL NB DE CLASSES	EFFECTIFS MAT. + ELEM.	MOYENNE/ CLASSE	CLIS NB DE CLASSES
2009	513	846	1 359	32 914	24,22	25
2010	511	858	1 369	33 397	24,40	25
2011	506	866	1 372	33 518	24,43	26

Le solde positif ouvertures/fermetures se contracte :

+ 17 à la rentrée 2009 (33 ouvertures et 16 fermetures), + 10 à la rentrée 2010 (30 ouvertures et 20 fermetures), + 4 à la rentrée 2011 (27 ouvertures et 23 fermetures).

La « contrainte budgétaire » est parfaitement lisible avec une évolution du nombre d'ouvertures de classes de - 6 contre + 7 pour les fermetures par rapport à la rentrée 2009, alors que l'effectif global s'est accru de + 622 élèves (+ 1,87 %). Pour se conformer à la « contrainte budgétaire » les seuils ont été relevés de fait par l'IA avec les durcissements successifs des quotas des deux ans.



Si il y a 20 classes de plus en élémentaire c'est à comparer avec les 574 élèves supplémentaires accueillis, soit une moyenne de 28,7 élèves de plus par classe supplémentaire.

Avec 5,11 en 2010, le P/E était au plus bas, à égalité avec celui du Maine et Loire, légèrement supérieur à celui de la Loire-Atlantique (+ 0,05). Avec 5,06 la prévision 2011 constituait la baisse la plus forte de tous les départements de l'académie. Compte tenu du constat inférieur à la prévision elle est moindre (5,09), mais bien réelle.

Selon les documents CAEN, la progression serait continue pour les trois années à venir : 2012 : + 262 élèves ; 2013 : + 277 ; 2014 : + 236.



Or les dotations de ces trois dernières années ont été impactées négativement :

- 2009 : + 13 malgré un affichage + 22 (évolution démographique) occultant la suppression de 9 postes budgétaires RASED + MAD ;

- 2010 : + 24, mais avec 10,75 moyens consommés pour les décharges direction 4 classes, conséquence de la suppression des PE2 ;

- 2011 + 2, soit la plus faible depuis ... 1997 !

- 2012 : 0, soit celle de 1997 !

**RENTREE 2012 :
ACHARNEMENT !**



5 100 postes d'enseignants disparaissent, 600 autres postes sont supprimés sur les moyens alloués au recrutement des étudiants en Master 2.

Les écoles publiques devraient accueillir 2 490 élèves de plus au plan national, mais en maternelle elles en prendraient plus de 9 500 !

Le Ministère s'acharne alors même que l'OCDE pointe la faiblesse du taux d'encadrement du premier degré. Si l'engagement de Nicolas Sarkozy de

**Répartition dotation académique
Premier Degré**

	2011	2012
académique	- 53	- 98
44	+ 5	+ 12
49	- 15	- 42
53	- 15	- 27
72	- 30	- 41
85	+ 2	0

En 2011 il a été aussi supprimer 18 moyens d'intervenants en langues, en 2012 Au 39 d'intervenants en langues et d'assistants étrangers.

Ce qui fait bien un total de 71 retraits de postes en 2011 et 137 en 2012.

maintenir le même nombre de classes à la rentrée prochaine est tenu, une purge se prépare sur ce qui reste de la scolarisation des enfants de moins de trois ans et sur tous les postes « hors classe » : moyens de remplacement, emplois d'animateurs TICE et de langues vivantes, aide spécialisée aux élèves en difficulté (RASED).

Le SNUipp-FSU 85 a fait jouer « l'alarme sociale ». Il s'engage dans la construction d'un mouvement unitaire pour une autre politique en faveur de l'école publique, d'où son appel





Un rapport du Conseil Économique Social et Environnemental (CESE) demande que le système éducatif français « qui ne réduit plus les inégalités » soit réformé et donne la « priorité au primaire, au collège et à l'Éducation prioritaire » dans un contexte où « de très sévères restrictions budgétaires et des suppressions de postes sont venues compromettre un peu plus cette situation ». Pour sa part le Haut Conseil de l'Éducation (HCE) juge les dispositifs d'évaluation mis en œuvre : « Partiels, peu exigeants et même trompeurs (...) ».

à la grève et à la manifestation le 30 janvier au plan départemental et le 31 janvier au plan national.

Dans l'Académie de Nantes, 137 postes sont retirés, 71 l'an dernier ! Avec une dotation 0 poste contre - 2 l'an dernier la Vendée sera malgré l'apparence le département le plus sévèrement taxé, toutes proportions gardées. Hier l'Inspecteur d'Académie était dans l'équation : « A deux exceptions près, il faut fermer pour pouvoir ouvrir. » Aujourd'hui c'est plus simplement : « Il faut fermer pour pouvoir ouvrir. » D'où le choix de faire un maximum de fermetures dès cette 1ère phase pour constituer une « réserve » : 12 fermetures fermes (10 classes et 2 postes RASED) pour 2 ouvertures fermes soit un solde de 10 moyens pour l'IA. Mais rappelons que 8 fermetures et 11 gels ont été annulés contre 1 mesure d'ouverture l'an dernier.

Pourra-t-on « boucler », malgré des seuils très, trop élevés, des quotas de deux ans durcis, une hausse démographique plus faible, mais qui se cumule aux précédentes, et ... à quel

prix ?

LE POIDS DE LA TRIPLE DETTE

Le gouvernement annonce que les dépenses de l'État seront stabilisées en 2012. En réalité,



ce budget se traduira par une austérité imposée, un sacrifice accru de l'emploi public et ... une aggravation de la dette publique : de 85,5 % du PIB en 2011 à 87,4 % en 2012. La charge de la dette (intérêts versés aux créanciers) constituera le premier poste de dépenses à 48,77 Md€ dépassant pour la première fois le montant des crédits alloués à l'enseignement scolaire (45,52 milliards, hors pensions) : tout un symbole !

Le noyau dur de l'échec scolaire ne se réduit pas comme le montre notamment la dernière enquête CEDRE que le Ministère a cherché à dissimuler.

Le département de la Vendée est le dernier de la classe au niveau de l'Académie. C'est celui qui connaît le plus fort taux de sortie scolaire sans diplôme ni qualification. C'est pourtant en Vendée que les parents d'élèves sont ceux qui attendent le plus de l'école pour permettre à leurs enfants d'accéder au droit à la réussite : 80 % des jeunes vendéens n'ont que, principalement, l'école pour apprendre. C'est dire si celle-ci a un rôle fondamental !



RENTRÉE 2012 : AUSTÉRITÉ AGGRAVÉE !

Non, décidément, ce gouvernement n'aime ni le service public d'éducation, ni ses professeurs ! Depuis 5 ans, avec ses choix désastreux de suppressions de postes, de contre réformes, il s'acharne à détruire tout ce qui permettait de faire face, même insuffisamment, à la crise scolaire, aux inégalités sociales, de lutter contre l'échec scolaire, d'en faire un service public au service de tous .

La Vendée connaît une situation inédite avec l'ouverture d'un nouveau collège public à cette rentrée, la programmation de l'ouverture de 4 autres, dont 2 pour 2015/2016 (Les Essarts et La Mothe Achard). L'enjeu pour les prochaines années est :

- d'ouvrir ces collèges dans des secteurs où le service public fait défaut (bien qu'en progrès à la rentrée 2011 45,76 % des élèves sont scolarisés dans les collèges publics contre 49,70 % dans les écoles) ;

- de gérer la hausse démographique qui va s'accroître et s'étaler sur plusieurs années, dans un souci d'amélioration des conditions de transport, d'accueil et de scolarisation.

TOUJOURS LA « RÉFORME » !

Pour camoufler le manque de professeurs devenu criant, le Ministre voit la nécessité de redéfinir les missions des enseignants : nous ne sommes plus en 1950, à bas le décret !

Il ne suffit plus d'instruire, il faut être omniprésent dans l'établissement, recevoir les élèves, différencier les difficultés individuelles, les orienter, les conseiller, les écouter, bref remplacer le conseiller d'orientation psychologue, le surveillant, l'infirmier(ère).

Moins nombreux dans des équipes pédagogiques appauvries, les enseignants doivent mieux réussir même avec plus d'élèves en charge...

Enseigner ce n'est pas cela ! Enseigner, c'est en 2012 comme en 1950 - même si des évolutions sont nécessaires et nous savons les porter ... différemment - faire acquérir des

connaissances, des pratiques.

Le professeur est celui qui enseigne des contenus disciplinaires, pas celui qui encadre de simples activités.

C'est pour enseigner que nos collègues ont fait de longues études, passé des concours difficiles. Et c'est parce qu'ils savent ce qu'est enseigner qu'ils veulent être reconnus et respectés !

TOUJOURS MOINS DE MOYENS !

Réduire encore les moyens, ce n'est pas possible, même en Vendée où les collèges pourraient accueillir 456 élèves supplémentaires, avec seulement la création de 15 ETP de plus.

Derrière le chiffre froid de 1,2639 le H/E départemental, se trouvent bien des réalités concrètes.

La comparaison des H/E départementaux nous apprend que le 85 après avoir été dernier du classement académique en

2010, avant dernier en 2011, est encore bon dernier dans les prévisions 2012.

Les chiffres retenus par l'IA montrent cependant des sorties de 4^{ème} et 3^{ème} sans doute surévaluées.

Les habitudes d'orientation en MFR des élèves de 4^{ème} ont baissé ces dernières années, et la réforme de l'enseignement professionnel (bac pro en 3 ans et suppression de filières) risque de faire sentir ses effets sur les sorties de 3^{ème}.

À moins que ces prévisions ne correspondent déjà à la mise en pratique des annonces du Président sur l'apprentissage ?

Pour la 2^{ème} année consécutive, notre département connaît une baisse du H/E supérieure à 0,02 ce qui représente la plus forte baisse de l'académie, et supérieure à celle de la moyenne académique. Le H/E départemental hors ULIS/SEGPA, passe (prévision 2011 à prévision 2012) de 1,21 à 1,17 !

Cela alors :

- que le poids de notre département par rapport à l'effectif élève dans l'académie ne cesse d'augmenter, soit + 0,4 % depuis 2010,

- que la hausse du nombre d'élèves prévue est de 3,19 %, la plus forte de l'académie

Il est vrai que M. le Recteur justifie l'attribution des moyens par la qualité des résultats aux examens... Sur quels résultats se base-t-il, puisque en Vendée les sorties sans diplôme ni qualification sont les plus fortes de l'académie ?

15 ETP seront créés, mais en appliquant le H/E de la prévision 2011 il en faudrait 45. Pour conserver l'encadrement prévu en 2011, il faudrait donc créer 30 ETP supplémentaires... sans prendre en compte un constat hausse d'effectifs sensiblement supérieur à la prévision.

Les classes seront encore un peu plus pleines, à 28, à 29 voire 30 ou 31 élèves, ce qu'on connaît déjà de plus en plus dans certaines classes, dans certains groupes de langue... Et puis des projets d'aide et de soutien vont disparaître... et puis des projets transdisciplinaires ... et puis la mise en place de l'accompagnement personnalisé posera des problèmes... et puis, et puis ...

Pour « boucler » leur structure, les principaux ont des « leviers » possibles... Partout cela aura le même effet : les élèves auront moins d'enseignements... Certains principaux annoncent déjà qu'ils ne feront pas voter la structure au CA, contrairement aux obligations légales !

Cela préparera le tri des collégiens que nous faisons sentir la mise en place du LPC et

que le discours de notre président a confirmé... Mais justement nous ne sommes plus en 1950, l'élévation du niveau de connaissances, des formations plus qualifiantes sont nécessaires pour tous !

Et ce n'est pas en sacrifiant notre service public d'éducation que nous y amènerons nos élèves !

La FSU ne veut décidément pas de cette école du tri. Pour un service public d'éducation au service de tous les publics, une autre politique s'impose.



CONSTAT 2011

Le constat académique (documents CTA) est de + 2 423 collégiens supplémentaires (84 de plus que la prévision). Avec + 536 élèves supplémentaires, celui de La Vendée est supérieur de 206 à la prévision, soit l'écart positif le plus important de l'académie.

Le constat hors ULIS et SEGPA est en deçà de la prévision communiquée au CTPD du 07-07-2011 : 13 612 contre 13 749 soit un écart de - 137.

Dès la préparation de cette rentrée 2011, la FSU a dénoncé le redéploiement de 35 postes, quant à la méthode (redéploiement) et quant au nombre de postes insuffisant pour répondre à la hausse démographique. Le maintien du taux d'encadrement nécessitait 185 postes.

Par rapport à un rééquilibrage affiché du H/E par le Rectorat, les H/E prévus étaient nettement plus dispersés que ceux de 2009 (écart-type + 40 %). Le constat ne fait qu'accentuer ce problème. La Vendée se trouve avant-dernière de peu devant la Loire-Atlantique !

La moyenne globale par classe passe de 23,2 (2009) à 24,2 (2011). La hausse est générale et est particulièrement forte en 6^{ème} avec + 1,9 (de 23,6 à 25,5).

Par rapport à la rentrée 2009, le nombre de divisions (hors ULIS/SEGPA) n'augmente que de 4 alors qu'il y a 706 élèves supplémentaires.

Depuis la rentrée 2003, il y a 1 747 élèves supplémentaires pour un solde positif de + 46 ETP soit un rapport de 37,98 élèves supplémentaires par ETP en plus. L'an dernier la situation était de + 1 211 élèves supplémentaires pour un solde positif de + 42 ETP soit un ratio de 28,83 élèves supplémentaires par ETP en plus.

Les classes d'âge accueillis sont celles des années 1997 à 2000 pour l'essentiel, soit des années correspondant à 5 900/6 200 naissances, pour les années 1997 à 1999 et 6 700 pour 2000 : il n'est pas donc pas surprenant que le niveau 6^{ème} soit le plus concerné. Ces chiffres sont à abonder du solde migratoire positif.

Ces années sont celles de la montée en puissance de la démographie, démographie qui est depuis 2006 stabilisée en naissances à un niveau de 7 600/7 700. L'augmentation des effectifs en collège sera donc tout à la fois un effet durable et d'ampleur.

DE LA SATISFACTION ... À L'INSATISFACTION

Lors du CDEN du 13-09-2010 les représentants de la FSU 85 faisaient état de leur satisfaction de l'annonce par le Conseil Général de 4 nouveaux collèges publics sur la période 2013/2016, tant depuis de nombreuses années la FSU 85 avait insisté sur leur caractère urgent.

Le dogme des 600 élèves minimum pour pouvoir ouvrir un nouveau collège était abandonné de fait. De même lors du CDEN du 22-06-2011 ce fut le cas de la notion de « *collège novateur de référence nationale* » et de celle de « *dominante pédagogique* ».

Une situation inédite est en train de se créer par son ampleur quant au rôle et à la place du Service Public Laïque d'Éducation Nationale dans ce département. Situation présentée comme unimaginable en 2007, avec la communication du Conseil Général sur 4 000 places vacantes dans les collèges publics, soit 1/4 des capacités !

Cette nouvelle donne correspond à une demande sociale moderne et croissante : avoir le service et public et de proximité là où il est demandé et nécessaire. C'est aussi le résultat du travail de longue haleine, mené à tous les niveaux par tous ceux qui ont pour objectif la promotion du Service Public Laïque d'Éducation Nationale au service de tous.

DE LA SATISFACTION À L'INSATISFACTION : IL N'Y A QU'UN PAS !

La FSU 85 avait assorti sa satisfaction d'un sérieux bémol, confirmé lors du CDEN du 22-06-2011 consacré au Programme Prévisionnel d'Investissement (PPI) 2011.

Le PPI 2012 soumis à l'examen du CDEN du 07-02-2012 ne fait que confirmer les grandes lignes dénoncées par la FSU 85, grandes lignes « justifiées » par un « *contexte économique très contraint* ».

Or l'effort d'investissement du Conseil Général par élève de collège public est très en deçà de la moyenne nationale : l'austérité et son substrat idéologique on la connaît depuis bien longtemps !

La moyenne en investissement par élève de collège pu-

blic sur la période 2002-2009 est de 684 € au plan départemental contre 886 € 00 au plan national, soit un écart défavorable de - 202 € et - 22,90 % (*sources Tableaux Thématiques de la Direction Générale des Collectivités Locales*).



De nouveaux collèges publics sont nécessaires

Le montant des deux programmes d'investissement (amélioration/reconstruction et extension/création) passe ainsi de 16 275 000 € en 2011 à 12

445 000 € en 2012.

Au CDEN du 13-09-2010 l'effort budgétaire intitulé : « *un effort exceptionnel dans un calendrier resserré* », estimé à près de 65 M€ pour les quatre créations et les trois extensions annoncées (dont 15 M€ pour ces dernières) constituait déjà une enveloppe globale bien juste.

PROGRAMME PRÉVISIONNEL D'INVESTISSEMENT 2003/2010

Dans le PPI de 2003 figurait : « *la poursuite des efforts de rénovation des 30 collèges publics existants avec comme objectif, pour les dix ans à venir, d'offrir à tous les collégiens vendéens des bâtiments fonctionnels et parfaitement équipés* ». Manifestement, on est loin du compte, du retard a été pris, un effort de rat-

trapage est incontournable !

La situation la plus emblématique est celle du collège Milcendeau à Challans : l'horizon initial de 2008 est devenu 2013, puis 2014 ! **Avec cette reconstruction indispensable du collège Milcendeau, se pose l'intérêt d'un 2^{ème} collège sur le secteur, plutôt qu'une extension à 800 et demain 1 000, voire plus ?** Le constat 2011 c'est 669 élèves, la prévision 2012 747 élèves, nous sommes déjà en situation de saturation.

Concernant Montaigu, là aussi il y a nécessité de deux collèges publics sur le secteur au lieu d'une extension à 800 (après avoir sollicité notre avis sur une extension à 1 000 places au CDEN du 11-02-2008, puis dans les jours qui ont suivi découvert l'ouverture projetée d'un 2^{ème} collège dit « *collège novateur de référence nationale* »). À la rentrée 2011, le collège Jules Ferry accueillait 738 élèves. La projection 2012 c'est une prévision de 775 ; et nous sommes sur une phase ascendante.

Les neuf situations évoquées sont celles actualisées du PPI de 2011. Outre Challans et Montaigu il s'agit de :

- Benet et Olonne/Mer : livraison ou projet en cours avec 1 an de retard.

Chantonnay et Les Herbiers : déjà annoncé au PPI 2011.

Aubigny et Herriot : fin des travaux ainsi que St Michel en l'Herm : suite des travaux

Il y a donc des effets d'annonce qui ne commencent à se concrétiser que plus tard. Il y a donc des différés dans le temps

avec des crédits reportés.

PROGRAMME PRÉVISIONNEL D'INVESTISSEMENT 2011/2018

S'agissant des extensions figurant déjà au PPI 2011 pour Aizenay (qui était déjà mentionné au PPI 2008) et Belleville/Vie, la FSU a obtenu la clarification suivante 600 pour Aizenay



et 650 pour Belleville/Vie. Pour la FSU 85 ces extensions nécessaires (déjà intégrée dans le projet initial pour Aizenay) portent la capacité de ces collèges au maximum souhaitable.

Pour la deuxième fois, la création de nouveaux établissements figure comme objectif, mais « *L'amélioration des collèges existants* » reste la 1^{ère} priorité.

Deux annonces de création de collèges St Hilaire de Loulay (2015), Talmont St Hilaire (2016) étaient renvoyés sine die au PPI 2011. La réponse apportée était qu'ils se feraient bien dans le cadre de ce PPI pluriannuel 2011-2018, soit au plus tard en 2017/2018, mais rien dans les documents officiels.

Confirmation est apportée pour 2015 pour le nouveau collège public aux Essarts et 2016 pour celui de La Mothe Achard. Au CDEN du 13-09-2010 les dates d'ouverture respectives étaient 2013 et 2014, soit 2 ans de décalage. À suivre !

La construction de nouveaux collèges publics doit être la première priorité, afin d'avoir un maillage complet du département et donc une réponse de service public de meilleure qualité.

La FSU est satisfaite de l'information demandée et de la qualité de la mise en œuvre du plan « *Environnement Numérique du Travail* » (2010-2013). Comme quoi ...

La FSU déplore toujours que la demande de communication des dotations de fonctionnement soit encore sans suite, or il s'agit d'une compétence du CDEN.

dépenses d'investissement en €/élève de collège public		
	VENDEE	FRANCE
2001	373,9	700,1
2002	342,1	812,3
2003	500	831,2
2004	782,6	881,8
2005	1093,6	926,9
2006	697,8	930,3
2007	431,3	930,4
2008	976,2	978,3
2009	949,8	1 005,00

L'effort d'investissement en€/élève de collège public est constant et croissant au plan national. Au plan départemental il varie fortement. Ce n'est qu'en 2008 et 2009 qu'il semble se stabiliser (?) à hauteur de l'effort national. En moyenne sur la période il est de 684 € 00 au plan départemental contre 886 € 00 au plan national.

POUR L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL PUBLIC

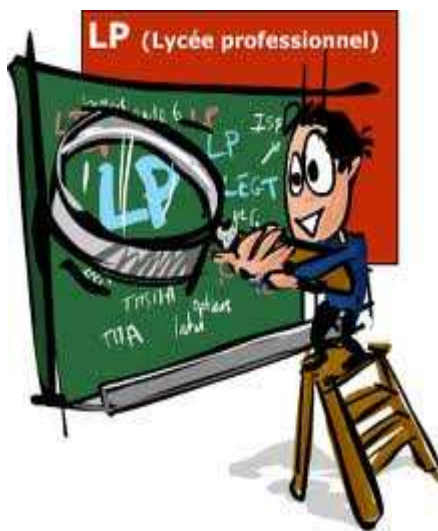
L'intersyndicale de l'enseignement professionnel public qui réunit 13 organisations syndicales dont le SNETAP-FSU, le SNUEP-FSU et le SNEP-FSU a mis en ligne une pétition pour exiger le maintien de l'enseignement professionnel initial public sous statut scolaire au sein des établissements du ministère de l'Éducation Nationale et de l'Agriculture, refuser catégoriquement l'éventualité d'un transfert des personnels enseignants de la voie professionnelle vers les régions, exiger le rétablissement des moyens, en structures et en postes, indispensables à une véritable rénovation de l'enseignement professionnel initial public sous statut scolaire et refuser les mesures favorisant le développement de l'apprentissage au détriment de l'enseignement professionnel initial public sous statut scolaire.

Depuis plus de 60 ans, les personnels des LP, SEP, SEGPA et EREA assurent en France l'enseignement professionnel initial, sous statut scolaire, au sein du Ministère de l'Éducation nationale et de celui de l'Agriculture. Ils revendiquent l'égalité de dignité de cette voie professionnelle, pour leurs élèves et pour eux-mêmes, avec les deux autres voies du lycée, générale et technologique.

En présentant ce qu'il appelle « l'acte III de la décentralisation », après l'acte II qui a vu le transfert des personnels TOS, le Président de l'Association des Régions de France (ARF), a revendiqué un service public régional de l'orientation et de la formation professionnelle avec un élargissement des compétences régionales.

De façon continue, le gouvernement assure la promotion de l'apprentissage. Récemment, le Président de la République a fixé l'objectif de 800 000, voire un million d'apprentis contre environ 450 000 aujourd'hui. Cette politique est accompagnée par les régions, responsables de la

carte de l'apprentissage, qui viennent de signer les Contrats d'Objectifs et de Moyens pour le développement de celui-ci.



Sous l'impulsion de la Ministre chargée de l'apprentissage et de la formation professionnelle, la loi Cherpion du 11 juillet 2011 met en place de nouvelles règles, plus souples, du contrat d'apprentissage pour favoriser le développement de l'alternance au détriment de la qualité et des conditions de formation.

Le président Sarkozy affiche la volonté de transformer la dernière année de formation des lycéens de CAP ou de bac pro

en une année en apprentissage au sein même de nos établissements. Pour un jeune, le droit à une formation professionnelle qualifiante serait alors soumis à la possibilité, ou non, de signer un contrat d'apprentissage avec un employeur.

Tous ces éléments convergent vers une remise en cause très nette de la voie professionnelle, sous statut scolaire, dans les LP, SEP, SEGPA et EREA au sein de l'Éducation Nationale et du Ministère de l'Agriculture. Ils constituent une menace sérieuse pour un accès de tous ceux qui le souhaitent, sans discrimination, à une formation professionnelle de qualité.

**À cela nous disons
STOP !**

Afin de peser dans les débats, nous vous invitons à signer et à diffuser massivement la pétition :

<http://pourlenseignementprofessionnelpublic.org/>

COMITÉ DE DÉFENSE

Il y a deux ans maintenant que s'est mis en place au niveau national un Comité de Défense et de Développement de l'Enseignement Agricole Public. Ce comité est constitué d'élus, de représentants associatifs et syndicaux attachés à l'offre de formation publique agricole et désireux de promouvoir ses établissements.

L'objectif est de venir en soutien à cet enseignement dont le taux d'insertion professionnelle est remarquable mais qui est aujourd'hui au bord de la rupture. Il est plus qu'urgent de porter ensemble et avec détermination un autre projet pour l'Enseignement Agricole Public avec les usagers, les professionnels, les personnels, les élus et stopper l'assèchement aussi méthodique que cynique de celui-ci. Pour redonner la priorité à l'Enseignement Agricole Public (EAP), le comité formule dix propositions.

1- Restaurer la part des lycées agricoles publics à hauteur de 50 % de l'offre en formation initiale par voie scolaire dans l'enseignement agricole en cinq ans, notamment par la relance volontariste de l'offre publique dans le domaine des 4e-3e et dans celui des services aux personnes (avec au moins une filière complète dans l'EAP par département).

2- Développer à nouveau l'emploi public à hauteur des besoins, seule mesure à même de conforter la qualité du service public d'enseignement agricole rendu aux usagers, notamment en permettant une déprécarisation sur la base d'un plan pluriannuel ambitieux de titularisation, et en garantissant les remplacements nécessaires dans l'ensemble des services des EPL.

3- Mettre fin au plafonnement illégal des effectifs dans l'ensemble des classes de l'EAP, qui conduit de fait à rejeter chaque année par centaine des élèves et étudiants au mépris tant de leurs choix d'orientation que des taux d'insertion susceptibles d'en découler, cela en rupture avec les engagements constitutionnels de l'État.

4- Renforcer les équipes pédagogiques, administratives et vie scolaire des lycées agricoles publics, en garantissant la présence

dans chaque établissement de conseillers principaux d'éducation, de techniciens vie scolaire, d'assistants d'éducation, d'infirmières et de personnels qui font actuellement défaut : conseillers d'orientation psychologues et assistantes sociales.

5- Garantir le soutien aux établissements publics par leur maintien, voire la réouverture de ceux qui ont été fermés dans nos territoires ruraux comme périurbains.



6- Rétablir un véritable pilotage national de l'EAP et de sa carte des formations, en lien avec la sanctuarisation des trois voies de formation qui font la richesse des établissements publics (générale, technologique et professionnelle)..

7- Créer un véritable service public de la formation continue et par apprentissage, avec des personnels ayant statut de fonctionnaire.

8- Affirmer un soutien tangi-

ble à une filière de production agricole profondément rénovée et aux métiers verts en vue de répondre aux défis alimentaires et environnementaux du XXIe siècle, notamment par la réaffirmation du rôle pédagogique primordial d'exploitations agricoles et d'ateliers technologiques ancrés dans le développement durable, fort de la mise en place de financements publics (expérimentation, démonstration...) et d'un statut de fonctionnaire pour les personnels d'exploitation.

9- Refonder la pleine appartenance des personnels TOS-ATE à la communauté éducative, avec une garantie législative de non externalisation des services et un temps reconnu dans l'emploi du temps des agents pour assurer la coordination de leur rôle éducatif.

10- Construire une formation initiale et continue des personnels de qualité, respectueuse de l'ensemble des agents comme des usagers, en rétablissant notamment une formation des enseignants digne de ce nom, car c'est évidemment « un métier qui s'apprend » et en renforçant les liens entre l'enseignement technique et l'enseignement supérieur agricole, en vue de favoriser l'élévation des niveaux de qualifications.

AU RÉGIME SEC

Suppression de postes, fermeture de classes, réduction des mesures de soutien..., la cure d'austérité que subit l'école déstabilise le système. Moins de profs, plus d'élèves, c'est de plus en plus la délicate équation auxquelles sont confrontés les personnels, les parents, les jeunes.

La rentrée 2011 a été particulièrement tendue, comme en a témoigné la mobilisation du 27 septembre dernier tant du service public que de l'enseignement privé.

La destruction de 14 000 postes supplémentaires pour 2012 porte à 80 000 le nombre de suppressions depuis 2007. L'Éducation Nationale paie le plus lourd tribut à la règle du non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite, application de la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP), pour des résultats catastrophiques.

Le Ministère se retranche derrière la baisse du nombre d'élèves et la hausse du nombre d'enseignants depuis 20 ans pour justifier sa politique. Mais depuis dix ans, la hausse des naissances constitue un vivier qui alimente les effectifs scolaires et il n'est pas prêt de se tarir.

Les derniers chiffres officiels (rentrée 2010) font état de + 17 200 élèves dans le premier degré et de + 21 500 dans le second degré. Les prévisions 2011 du Ministère tablaient sur + 1 500 élèves supplémentaires dans le premier degré et + 61 900 dans le second degré.

ÉCOLES À LA DIÈTE

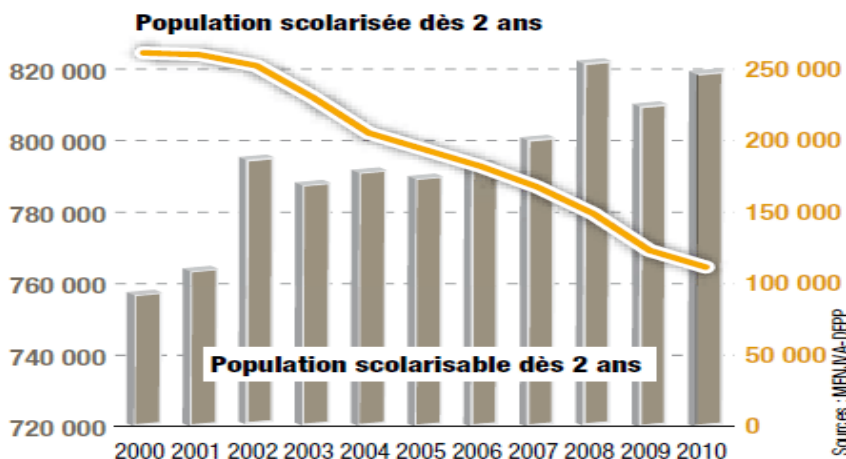
Maternelle et Élémentaire sont les principales victimes avec 8 960 suppressions de postes à la rentrée 2011, ce qui s'est traduit par la fermeture de 1 500 classes, une première !

Cette réduction pèse en premier lieu sur les élèves les plus défavorisés, scolairement et socialement.

L'augmentation du nombre d'élèves par classe que provoquent ces restrictions budgétaires, pèse d'autant plus que la France se distingue déjà des autres pays de l'OCDE par un taux d'encadrement dans le primaire particulièrement bas.

En 2009, on y comptait 19,7 élèves par enseignant, contre 16 en moyenne au sein de l'OCDE et 14,5 dans l'Union Européenne.

Pourtant, comme l'a montré Thomas Piketty, moins les classes sont surchargées, plus les résultats scolaires des enfants issus de milieux défavorisés tendent à s'améliorer, notamment en primaire.



Autre mesure privilégiée pour « économiser » des emplois : la fin de l'accueil des enfants en maternelle dès 2 ans. Le taux de scolarisation à cet âge a en effet spectaculairement chuté, passant de 34,3 % en 2000 à 13,6 % en 2010. En Seine-Saint-Denis, où se concentre une grande partie des difficultés scolaires, ce taux est même inférieur à 5 % !

Pourtant, la scolarisation à 2 ans a des effets positifs sur la suite de la scolarisation, notamment pour les élèves qui cumulent des handicaps scolaires et

sociaux. Renoncer à accueillir précocement les jeunes pénalise l'accès à l'emploi des femmes et creuse les inégalités entre ménages.



Cette évolution est d'autant plus inquiétante que le primaire était déjà le parent pauvre de l'Éducation Nationale. La dépense moyenne par élève est en effet de 5 400 euros en maternelle et de 5 700 euros à l'école élémentaire, contre 8 000 euros au collège, 11 000 euros au lycée.

Pour que la France y consacre le même effort financier que la moyenne des pays de l'OCDE, il faudrait augmenter la dotation du premier degré de 1 000 euros par élève et par an.

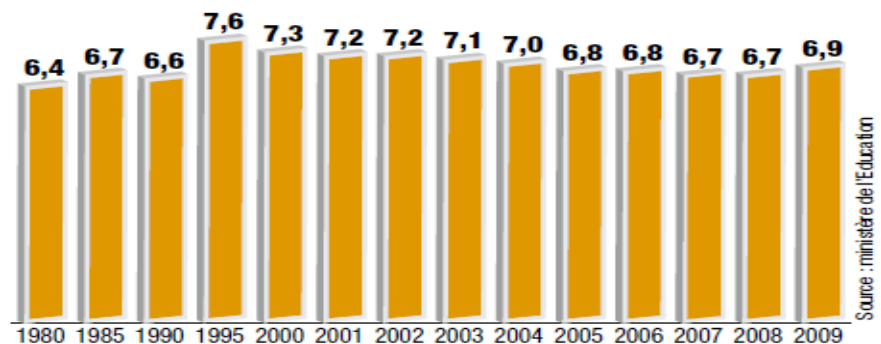
Un investissement légitime : c'est en effet à ce niveau que se détermine largement le destin des élèves et que les inégalités scolaires prennent racine.

PETITES ÉCONOMIES

Au collège et au lycée, la situation n'est guère plus reluisante. Les heures supplémentaires sont devenues incontournables, au point de représenter 11 % du total des heures d'enseignement en lycée général et technologique.

Autre levier souvent utilisé : la limitation du nombre de cours à effectif réduit, l'abandon de projets éducatifs ou encore, en première, le regroupement d'élèves de filières différentes pour suivre certains cours. Les mesures d'aide et de soutien personnalisés sont également sacrifiées, bien qu'introduites récemment par le gouvernement.

Ces ajustements ne suffisent pas toujours à préserver les enseignements obligatoires : 12 % des établissements disent ne plus pouvoir respecter les horai-

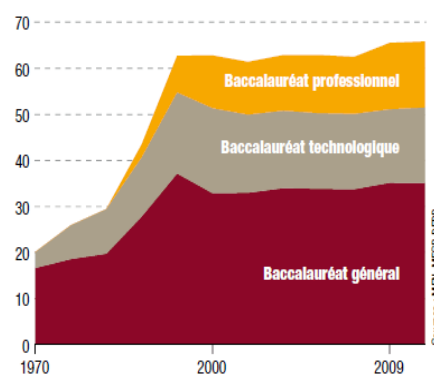


La Dépense Intérieure d'Éducation (DIE) ne représente en effet plus que 6,9 % du produit intérieur brut (PIB), contre 7,6 % en 1995. Une évolution à rebours de ce que l'on observe dans la plupart des autres pays de l'OCDE.

res nationaux. Et les coupes sont inégalement réparties : ce sont les collèges et les lycées accueillant le plus d'enfants de familles défavorisées qui perdent le plus d'heures d'enseignement.

DÉMOCRATISATION MISE A MAL

La qualité d'un système scolaire est loin de se réduire à une simple question de moyens. Mais cette cure d'austérité pose d'autant plus de problèmes que cela fait maintenant quinze ans que la France investit de moins en moins dans l'école. Avec Israël, la France est d'ailleurs le pays qui a le plus réduit son effort financier vis-à-vis de l'ensei-



Évolution de la proportion de bacheliers dans une génération, en %

gnement depuis l'an 2000.

Le formidable mouvement de massification et de démocratisation de l'enseignement qui a transformé positivement la société française de 1945 aux années 1990 est désormais stoppé.

Depuis 1995, la proportion de bachelier stagne, loin de l'objectif des 80 % d'une classe d'âge affichée par la loi d'orientation de 1989 (65,7 % en 2010). La durée moyenne de scolarisation recule, passant de 19 années en 1995 à 18,5 en 2008. Alors que 89 % des jeunes de 15 à 19 ans suivaient des études en 1995, ils ne sont plus que 84 % en 2009. Le taux de scolarisation des 20-29 ans marque lui aussi le pas.

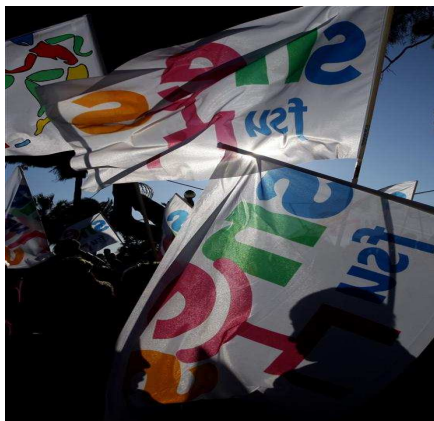
Les répercussions de cette situation se lisent également dans les conditions de travail des enseignants. Face à des classes bondées et à l'avalanche de réformes à moyens constants, la fatigue gagne. La reconnaissance salariale annoncée est loin d'être au rendez-vous.

Comme le soulignait la Cour des Comptes en 2010, les professeurs français travaillent plus que la moyenne de leurs ho-

mologues de l'OCDE, mais leurs salaires ne suivent pas.

Rapporté au PIB par habitant, le niveau moyen de rémunération des enseignants français est inférieur de 17 % à la moyenne de l'OCDE pour le primaire, de 15 % pour le collège et de 19 % pour le lycée.

Autre singularité : la France est l'un des rares pays industrialisés où le salaire des professeurs a baissé entre 1995 et 2009. Dans ces conditions, il n'est pas étonnant que les candidats ne se bousculent plus pour passer les concours externes de l'Éducation Nationale.



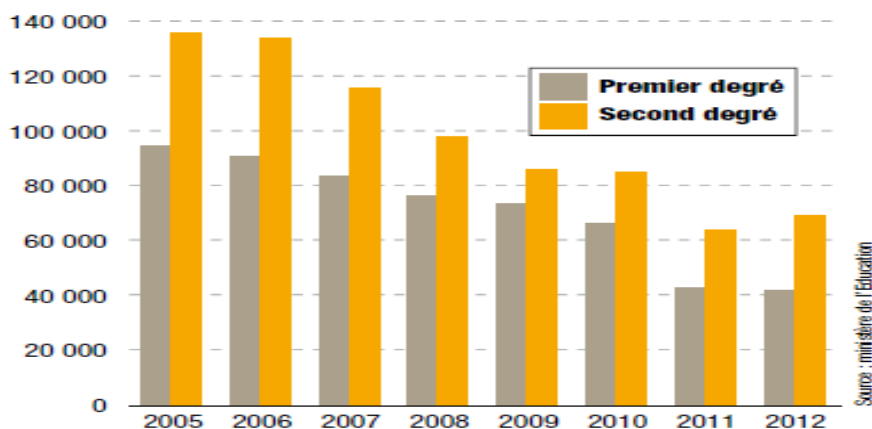
Formation : réforme indéfendable

Depuis deux rentrées, 15 500 professeurs débutants démarrent leur carrière sans avoir suivi de véritable formation pédagogique. Avant la réforme entrée en vigueur en 2010, leurs prédécesseurs avaient droit, après la réussite au concours, à une année de formation professionnelle dans un Institut Universitaire de Formation des Maîtres (IUFM).

Menée au nom de l'harmonisation européenne, cette réforme a en réalité accentué la singularité française : elle a renforcé la rupture entre la partie théorique et académique des enseignements et l'acquisition des compétences pratiques et professionnelles.

Devant le mécontentement, quelques aménagements ont eu lieu cette année, des bricolages en fait : légère augmentation du nombre de jours de préparation avant la rentrée, retours plus réguliers en IUFM au cours de l'année, stages de tenue de classe. Autant de mesures qui ne s'appliquent pas dans toutes les académies, sachant qu'en outre certaines n'accordent plus la décharge de deux heures de cours dont bénéficiaient les stagiaires l'année dernière.

La « réforme » a accéléré la chute du nombre d'inscrits aux concours externes de recrutement des enseignants !



CARTE SCOLAIRE « ASSOUPLEE » = PLUS D'INÉGALITÉS !

L'assouplissement est un remède pire que le mal. La conséquence de cette politique était courue d'avance.

D'une part, elle ne pouvait être que limitée : l'immense majorité des parents inscrivent leurs enfants dans l'établissement qui leur est indiqué, le plus proche.

D'autre part, une vraie mobilité des élèves vers les établissements favorisés aurait conduit à l'implosion du système, faute de places.

Résultat : seuls les élèves les

plus favorisés dont les parents mettent en place de subtiles stratégies ont quitté les établissements défavorisés. Ce qui a encore accru la ségrégation sociale.

Le bilan de l'assouplissement de la carte scolaire ne repose que sur des éléments très partiels : notamment sur un rapport de la Cour des Comptes de 2009, une enquête du syndicat des chefs d'établissements (SNPDEN) de 2010 et une recherche universitaire. Ils montrent tous que la ségrégation sociale augmente dans les collèges.

Le Ministère devait produire un bilan détaillé, qui n'a jamais été réalisé ... ou rendu public.

Il existait pourtant bien des alternatives à cet assouplissement : meilleur contrôle des lieux d'habitation réels des élèves et des options permettant de déroger, redécoupage de la carte pour plus de mixité, mixage social de l'habitat ... Et surtout une amélioration des conditions d'étude et d'enseignement dans les établissements les plus difficiles. Mais ces options auraient demandé une forte volonté politique... et des moyens.

MALADIE DE LA COMPÉTITION

L'école française est profondément marquée par les inégalités sociales. Les filières les plus valorisées, conduisant aux emplois les mieux rémunérés, sont trustées par les enfants du haut de l'échelle. Les enfants d'ouvriers (21 % des bacheliers en 2007) ne représentent que 6 % des élèves des écoles d'ingénieurs et de classes préparatoires, et seulement 2 % des étudiants des écoles de commerce.

Dans un système de forte compétition, « *malheur aux vaincus* », comme l'a analysé le sociologue François Dubet. Le système français marche à l'envers : plutôt que d'essayer d'élever le niveau global en assurant la réussite de tous, il cherche à tirer les meilleurs vers le haut.

ÉLITISME SOCIAL

Cet élitisme social des écoles les plus recherchées n'est pas nouveau. Il est cependant loin de résumer l'ensemble du problème.

L'université française - en théorie non sélective et quasi gratuite comparée à un certain nombre de nos voisins - n'est ainsi guère plus démocratique.

Alors que dans les premières années (la licence) elle accueille plus largement - plus du quart des inscrits sont enfants d'employés et d'ouvriers -, le tri social s'effectue par la suite. 18 % des étudiants en master et 12 % en doctorat sont des enfants d'employés et d'ouvriers, soit des proportions similaires à celles de l'école des élites. Ils sont en revanche surreprésentés en BTS, en IUT et dans les formations comptables.

L'écart se creuse dès l'école. En moyenne, il est déjà de 14 points sur 100 en français et de 16,4 points en mathématiques entre les enfants d'ouvriers et ceux des cadres supérieurs.

Alors qu'ils représentent 26 % des élèves au collège, ils sont 42 % dans les sections pour élèves en difficulté...

DE PIRE EN PIRE

L'état des lieux n'est pas reluisant et la situation s'aggrave.

Globalement et sur une longue période, le niveau s'élève, ce dont profitent aussi les plus défavorisés : en 1975, un quart des élèves sortaient du système sans qualification, contre 5 % aujourd'hui (1). Mais l'amélioration des conditions d'éducation



bénéficie d'abord aux plus favorisés. Entre 1985 et 2005, la durée de scolarité des 10 % sortis le plus tard de l'école est passée de 22,2 à 25,4 années (+ 3,2 ans) ; celle de ceux qui sont sortis le plus tôt, de 15,7 à 17,2 années (+ 1,5 an).

Des données récentes du Ministère de l'Éducation Nationale indiquent que le taux de bacheliers a baissé entre 1996 et 2002, pour les enfants d'employés de services de 43,4 % à 38 %, d'ouvriers non qualifiés de 42,4 % à 40,7 %, d'inactifs de

29,9 % à 27,6 %.

En 2002, la probabilité que les enfants d'enseignants obtiennent le bac était 14 fois supérieure à celle des enfants d'ouvriers non qualifiés, contre 9 fois en 1996 !

Les facteurs d'explication se combinent :

- *L'école française est le reflet d'une société parmi les moins inégalitaires d'un point de vue monétaire, mais où les statuts sociaux pèsent lourd.*

- *La ségrégation entre territoires fait que les meilleurs étudient avec les meilleurs.*

- *La persistance d'un chômage élevé depuis les années 1980 fragilise les familles modestes.*

- *La société survalorise les qualités tirées de l'éducation scolaire, d'où une emprise considérable du diplôme.*

- *La compétition est particulièrement forte, mobilisant un investissement démesuré des familles dans les stratégies scolaires ou l'élévation du niveau de leurs enfants, via les cours particuliers, par exemple.*

À ce jeu, les premiers bénéficiaires sont logiquement les enfants de parents eux-mêmes diplômés et qui disposent des moyens financiers pour suivre

cette course à l'échalote.

ERREURS POLITIQUES

L'école porte aussi sa part de responsabilité. Elle a ouvert ses portes à partir des années 1960/1970 à de nouvelles populations, au collège puis au lycée. Mais, elle a oublié en grande partie de moderniser ses pratiques d'enseignement et son organisation en conséquence, s'arc-boutant sur son « élitisme républicain ». La réforme qui a créé le collège unique en 1975 comportait un volet pédagogique qui a été en grande partie occulté.

L'élève est, plus que jamais, pris dans un système marqué par des évaluations répétées, où l'autonomie et l'initiative sont peu valorisées. Le système fonctionne par l'échec et la mise en situation d'infériorité.

Les politiques publiques sont loin d'être à la hauteur. La mise en place de formules de soutien, d'aide individualisée, d'appui aux territoires en difficulté, tente de colmater les brèches, mais ce ne sont que pis-aller tant que le système fonctionne de façon inégalitaire.

D'autres mesures, comme la diminution du nombre d'enseignants dans les Réseaux d'Aide aux Élèves en Difficulté ou l'orientation de plus en plus précoce dans certaines filières, aggravent encore la situation des catégories les plus défavorisées.

Seule une vraie modernisation pourrait rendre l'école plus juste. Mais les acteurs potentiels d'une telle refonte, les enseignants, ont été souvent échaudés par de pseudos réformes, quand ils n'ont pas été méprisés par leur

NOTER ÉVALUER : QUE FAIRE ?

Les notes posent au moins deux problèmes.

Pour les élèves faibles, elles sont une source de découragement. La note ne signifie pas seulement à l'élève qu'il n'a pas réussi son contrôle, elle véhicule un message plus large : celui de sa faiblesse scolaire, source de démotivation.

Les professeurs qui mettent à leurs élèves faibles des notes très basses en début d'année, autour de 5/20, les font moins progresser que ceux qui mettent des notes basses, autour de 7/20. Dans cette seconde situation, l'élève a le sentiment qu'il peut relever le défi et parvenir à la moyenne en s'accrochant.

Plus généralement, l'importance des notes aboutit à ce que les élèves ne travaillent plus que pour celles-ci. La centralité des notes se réalise trop souvent au détriment de l'intérêt pour le savoir.

Doit-on supprimer toute évaluation ?

La notation consiste à hiérarchiser par le chiffre ; l'évaluation à donner des appréciations. Il est possible d'apprendre sans note mais plus difficilement sans évaluation, c'est-à-dire sans bénéficier des corrections, des conseils, des appréciations des formateurs.

Les élèves finlandais, pendant toute leur scolarité en primaire, ne sont jamais notés. Pourtant, à 15 ans, ils sont parmi les meilleurs (PISA) : la méthode de suivi et de conseils a montré son efficacité.

autorité de tutelle. Alors qu'ils constituaient hier un groupe social qui poussait aux transformations, un certain nombre d'entre eux - minoritaires mais dont le bruit médiatique est important - se sont réfugiés dans le conservatisme et la nostalgie de l'école d'avant-hier.

(1) *Les sans-diplômes sont certes plus nombreux (18 % des jeunes sortis de forma-*

tion initiale en 2007 n'ont pas obtenu de diplôme, selon le Céreq), mais sans diplôme ne signifie pas sans qualification.



Redoublement : inefficace et inégalitaire

Le redoublement, inefficace sur la performance des élèves est également facteur d'inégalités. L'analyse de l'enquête PISA 2009 est sans appel sur ce point. En outre, le redoublement a un coût : en 2004, un rapport du Haut Conseil de l'Évaluation de l'École l'estimait à plus de 2 milliards d'euros par an.

La France reste championne d'Europe en la matière : bien que son taux tende à décroître, 36,5 % des élèves de 15 ans avaient redoublé au moins une fois au cours de leur scolarité en 2009.

La pratique du redoublement est le corollaire d'un système élitiste basé sur la sélection.

REVOIR LA COPIE

Au jeu des comparaisons internationales, la France est un élève de niveau très moyen. C'est la leçon tirée de la dernière enquête publiée par l'OCDE fin 2010 intitulée Programme International pour le Suivi des Acquis des élèves (PISA). La France se situe au niveau de la moyenne de l'OCDE, en cumulant des inégalités scolaires et sociales parmi les plus importantes. Un constat confirmé en septembre dernier lors de la publication du rapport « *Regards sur l'éducation 2011* » par la même organisation.

DE PLUS EN PLUS ÉLITISTE

Le fossé se creuse : on observe à la fois une hausse de la proportion de bons élèves, mais aussi de ceux qui sont en difficulté. Ces derniers représentent aujourd'hui 20 % des élèves, contre 15 % en 2000. Et cette augmentation des inégalités scolaires n'est que le reflet de l'accroissement des inégalités sociales. En France, les différences de milieu familial expliquent 28 % de la variation de la performance à l'école, contre 22 % « seulement » en moyenne dans les pays de l'OCDE. À vouloir offrir « l'égalité des chances », le système scolaire français tend au contraire à favoriser la reproduction sociale accentuée.

La notation est avant tout destinée au classement pour sélectionner les meilleurs et écarter les plus faibles, d'où l'usage abusif du redoublement dont l'inefficacité et les effets pervers sont pourtant prouvés.

Alors que les analyses des enquêtes PISA montrent que plus le tronc commun d'enseignement est long, meilleurs sont les résultats en matière d'égalité, le principe du collège unique est en train d'être remis en cause.

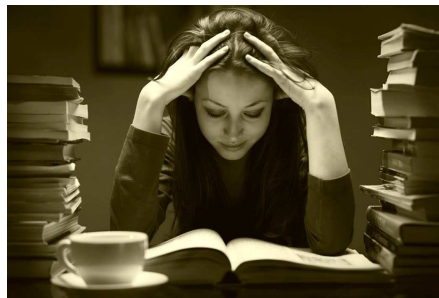
Les filières d'excellence, destinées en fait à regrouper les élèves de bon niveau, se développent, à l'instar des classes européennes et des classes bilingues.

Parallèlement, l'orientation précoce des élèves en difficulté s'accroît, ce qui les écarte du cursus

général. Comme par exemple les classes de troisième incluant un module « *découverte professionnelle* ».

BONS POINTS

À l'inverse, certains pays parviennent à conjuguer équité sociale et haut niveau de performance des élèves. C'est notamment le cas de la Finlande.



Il s'agit de mettre l'accent sur le suivi individuel tout en excluant le moins possible. D'où un tronc commun long, qui va de 7 à 16 ans, une notation rare et un redoublement quasiment inexistant. Des évaluations dès l'âge de 6 ans permettent de déceler des troubles de l'apprentissage et de mettre en place une aide et un programme spécifique pour ces élèves.

La cantine, les transports et les fournitures scolaires sont entièrement gratuits.

La Finlande est partie de loin : dans les années 1970, son système était très inégalitaire et peu innovant. Une réforme globale a été mise en place sur le long terme. Si elle a porté ses fruits, c'est notamment parce qu'elle a fait l'objet

d'une concertation approfondie avec les syndicats.

REDRESSEMENT ALLEMAND

L'Allemagne aussi a lancé une série de réformes suite au « *PISA choc* » engendré par la médiocrité des résultats du pays lors de la première publication de l'enquête internationale en 2000. Un effort financier non négligeable a été réalisé : les dépenses d'éducation sont passées de 80 milliards d'euros en 2000 à 102 milliards en 2010.

Les moyens ont surtout été orientés pour lutter contre une très forte inégalité sociale. Le développement des écoles maternelles a été encouragé, ainsi que l'apprentissage de la langue allemande dès l'âge de 3 ans, notamment pour palier les lacunes observées chez les enfants issus de l'immigration.

Des cantines ont été créées afin de faciliter des journées en continu - alors qu'elles se terminaient en fin de matinée auparavant - permettant ainsi l'accès à davantage d'heures de cours ou d'activités pour tous. La formation des enseignants a été renforcée.

Résultat : en dix ans, l'Allemagne a gagné plusieurs points en lecture, en maths et en sciences, pour atteindre la moyenne de l'OCDE. En revanche, le pays reste encore très inégalitaire. La faute à son système d'orientation précoce - dès le début du collège -, qui tend à favoriser la reproduction sociale.

COMPRENDRE POUR MIEUX COMBATTRE

En ce début d'année 2012, un nouveau traité européen est annoncé afin d'imposer l'austérité partout et pour tous, dans la durée, sans d'ailleurs que les marchés en soient « rassurés ». Ce sont les populations qui vont donc continuer de payer au prix fort les effets d'une crise économique et sociale dont elles ne sont pas responsables...

Les politiques d'austérité avec leur cortège de coupes budgétaires, de diminutions de salaires et de retraites, de suppressions d'emplois, de destruction des Services Publics annihilent toute possibilité de croissance et vont entraîner une récession généralisée... Les États se refusent toujours à trouver de nouvelles recettes par une réelle redistribution des richesses produites et à prendre des mesures pour en finir avec les spéculations sur leur dette ...

Cette situation interpelle tous les citoyens d'autant que le débat démocratique est largement confisqué au profit d'une information tronquée, voire falsifiée pour rendre légitime dumping social et régressions majeures. ... Et si la dette publique dont les intérêts ont enflé ces dernières années était l'arbre qui cache la forêt de la véritable crise du « tout-marché »?

Et si on donnait à tous les outils pour comprendre ce qui se joue réellement ?

C'est ce que souhaite la FSU en s'investissant dans le cadre syndical interprofessionnel, en s'engageant dans le débat sur un audit citoyen pour la dette publique à l'initiative d'ATTAC : permettre à tous les hommes, à toutes les femmes, aux salariés et aux chômeurs, aux jeunes et aux retraités, de peser collectivement pour d'autres choix permettant une sortie de crise juste, solidaire et durable...

Une crise peut en cacher une autre!

Depuis le début de 2010, un véritable matraquage politique veut nous convaincre que « la crise » est celle de la dette publique. Le coupable serait cet État dépensier qui nous ferait vivre « au-dessus de nos moyens ». La tentation du « laxisme budgétaire » guetterait particulièrement les peuples d'Europe du Sud. Pour protéger les peuples d'eux-mêmes et pour sauver l'Euro, il faudrait donc enfin de la discipline (budgétaire) et surtout de la réduction de dépenses publiques!

En attendant la fameuse

« Règle d'Or » pour nous ramener définitivement à la Vertu, le salut se trouverait dans l'Austérité, nouvelle morale publique invoquée à chaque fois qu'une mesure privatise, démantèle la



protection sociale et la négociation collective, réduit les salaires et les retraites.

Si les peuples en Europe s'avèrent comme aujourd'hui ré-

tifs à cette austérité généralisée et annoncée pour durer des années, il faudrait se passer de leur avis, priver les États concernés de leur souveraineté nationale et imposer la discipline budgétaire par un système européen de surveillance et de sanctions automatiques !

Il s'agit en réalité de faire l'impasse sur la crise systémique qui affecte le modèle néolibéral du capitalisme et sur les raisons profondes de la crise de l'Europe.

L'argument de la dette publique vise à délégitimer toute revendication sociale.

Par ce jeu de passe-passe, toutes les attaques contre le compromis social de l'après-guerre deviennent possibles, même ce qui était impensable il y a quelques mois.

Si la crise de la dette publique se présente de façon spécifique et aggravée dans la zone Euro, c'est parce que les États qui ont émis ces emprunts sont placés dans une position particulière : en cas de difficultés, leur Banque Centrale n'a plus la possibilité de créer de la monnaie pour acheter les titres émis par leur Trésor Public.

C'est la BCE qui émet les Euros et le Traité de Lisbonne lui interdit d'acheter directement la dette des États. En conséquence, les marchés peuvent douter des garanties que représentent ces titres.

La dette publique, un fardeau pour les générations futures ?

L'État emprunte et c'est normal, parce qu'il n'y a aucune raison pour que ses dépenses d'investissement qui doivent être amorties sur plusieurs années soient couvertes par les recettes courantes de l'année où cet investissement est réalisé. C'est le premier point faible de l'argument selon lequel lorsque l'État s'endette, c'est un fardeau pour les générations futures. Au contraire celles-ci seront les bénéficiaires des investissements dans le domaine de l'infrastructure, de l'éducation, de la recherche, de la santé.

Cette dette publique est donc pleinement légitime. Elle l'est beaucoup moins quand elle sert à financer un trou dans les

finances publiques créé par des cadeaux fiscaux ou par des dépenses discutables.

On dit que la dette publique de la France est de 85 % du PIB (fin 2011) : il s'agit d'une mesure brute qui ne tient pas compte de l'actif détenu par les Administrations Publiques (APU). Celles-ci détiennent des actifs financiers (environ 47 points de PIB) et des actifs physiques (écoles, hôpitaux, routes, ...) évalués à 72 % du PIB en 2009. Au total, les APU possèdent donc plus d'actifs que de dettes (près de 20 points de PIB). **L'État ne dépose donc pas dans chaque berceau de nouveau-né une dette de 30 000 €, mais un actif net de 6 700 €.** La légende du fardeau supposerait d'ailleurs que les nouveaux nés payent leur « facture » publique de leur vivant et laissent une dette nulle à leur mort.



Or si la dette publique varie dans le temps, elle a une durée de vie infinie et se transmet de génération en génération. Im-

mortel, l'État peut avoir une dette en permanence ; il n'a pas à la rembourser, mais seulement à garantir qu'il pourra en servir les intérêts.

Ainsi, en 2012, l'État devrait emprunter 182 Mds €, dont 81 Mds correspondent au financement du déficit budgétaire. Le reste des emprunts est destiné à rembourser des dettes qui arrivent à échéance.

La dette publique est-elle un problème ?

Quand le taux d'intérêt auquel emprunte l'État est plus élevé que le taux de croissance, il y a un effet « *boule de neige* » : la dette publique s'accroît indépendamment de l'existence d'un déficit public car le coût de la dette est supérieur à la croissance des recettes fiscales liée à celle du PIB : elle coûte plus qu'elle ne rapporte. Être 1981 et 2003, plus de la moitié de l'accroissement du ratio dette/PIB est dû à l'effet « *boule de neige* ».

C'est à nouveau le cas : les taux d'intérêt auquel l'État emprunte s'accroissent du fait de la spéculation liée à la menace de perdre le Triple A alors que le taux de croissance diminue du fait de l'austérité. Les États en difficultés doivent emprunter au dessus de 6 ou 7 % avec une croissance proche de zéro. C'est suicidaire comme dans le cas de la Grèce où le PIB baisse de 5 % du fait de l'austérité imposée alors que l'« *aide européenne* » consiste en prêts à 5 % !

Jusqu'à l'été dernier, la France empruntait à un taux faible (2,5 % sur 10 ans), voisin de celui de l'Allemagne, mais les taux sont ensuite remontés d'un point.

Les déficits s'étant creusés avec la crise et l'austérité, la charge de la dette devient de plus en plus lourde.

En 2012, elle devrait coûter près de 49 Mds €, second poste budgétaire après celui de l'Éducation Nationale.

La dette publique opère une redistribution à l'envers : schématiquement, les contribuables qui bénéficient des baisses d'impôts utilisent cet argent pour prêter à l'État avec un intérêt.


Les intérêts ne sont pas supportés par les générations futures, mais par les contribuables d'aujourd'hui.

D'où vient la dette ?

De dépenses publiques excessives, de fonctionnaires trop nombreux comme le prétendent depuis longtemps nos libéraux ?

La dette publique est en partie héritée de la crise : l'État a décidé de renflouer les banques, puis de mettre en oeuvre des mesures de soutien aux entreprises, dans une période où le ralentissement de l'activité pesait sur les recettes (impôt sur les sociétés, TVA, cotisations sociales...). **En 2009, les recettes fiscales ont chuté de 37 milliards d'euros par rapport à 2008.**

Monde



Thomas Jefferson : un visionnaire !

Thomas Jefferson, troisième Président des Etats-Unis de 1801 à 1809 a fait la déclaration suivante en 1802 :

"I believe that banking institutions are more dangerous to our liberties than standing armies. If the American people ever allow private banks to control the issue of their currency, first by inflation, then by deflation, the banks and corporations that will grow up around the banks will deprive the people of all property until their children wake-up homeless on the continent their fathers conquered".

"Je pense que les institutions bancaires sont plus dangereuses pour nos libertés que des armées entières prêtes au combat. Si le peuple américain permet un jour que des banques privées contrôlent leur monnaie, les banques et toutes les institutions qui fleuriront autour des banques priveront les gens de toute possession, d'abord par l'inflation, ensuite par la récession, jusqu'au jour où leurs enfants se réveilleront, sans maison et sans toit, sur la terre que leurs parents ont conquis".

Etonnant, non ?

Mais le rapport de la Cour des Comptes (juin 2011) estime que « *la crise explique au plus 38 % du déficit, qui est surtout structurel et résulte largement de mesures discrétionnaires* », ce qui désigne les cadeaux fiscaux faits aux plus riches et aux plus grandes entreprises depuis dix ans.



Le rapport Carrez (juin 2010) reconnaît que sans ceux-ci **la France aurait connu un excédent budgétaire de 2006 à 2008, et le déficit aurait été de 3,3 % du PIB en 2009 au lieu de 7,5 %, la perte de recettes fiscales étant évaluée plus de 5 points de PIB.**

Le rapport Champsaur-

Cotis (avril 2010) va dans le même sens : en l'absence de baisses de prélèvements, la dette publique serait environ de 20 points de PIB plus faible qu'elle ne l'est aujourd'hui.

Les baisses d'impôts ont d'abord profité aux plus grandes entreprises. Selon le Conseil des prélèvements obligatoires, alors que le taux théorique de l'impôt sur les sociétés est de 33 % (du bénéfice imposable), le taux d'imposition moyenne des entreprises du CAC 40 est de 8 %, celui des PME de 22 % et celui des très petites entreprises est de 28 %.

Les ménages les plus aisés en ont également bénéficié : faible imposition des revenus du capital, allègement de l'impôt sur le revenu et de l'ISF, quasi suppression des droits de succession, niches fiscales diverses... La part de l'héritage dans le revenu disponible des ménages est aujourd'hui revenue à 20 %, soit son niveau du début du XXe siècle. **L'État social recule, les rentiers reviennent.**

Une stratégie du choc

Le projet néolibéral est celui d'une société inégalitaire et qui ouvre les services publics, la protection sociale aux intérêts privés. Plutôt que de s'attaquer frontalement aux dépenses publiques, opération politiquement risquée, les libéraux ont commencé par assécher les ressources publiques, et ont argué du déficit public qui mécaniquement se creusait pour proclamer la nécessité de réduire les dépenses publiques.

La stratégie actuelle n'est pas nouvelle, mais la crise est l'opportunité de passer à la dimension supérieure, en profitant de l'effroi dans lequel sont plongés les peuples devant la perspective de l'abîme pour faire passer en force leur projet.

Cette servitude résulte de décisions politiques prises dès les années 1970. En France, depuis 1973, la Banque Centrale ne peut plus financer directement l'État de façon discrétionnaire ni par achats directs de titres publics, ni par avances au Trésor. Cette règle a été sanctionnée dans le Traité de Maastricht (1992).

Dans les années 1980, avec la libéralisation financière un vaste marché international des titres publics a été mis en place.

Aujourd'hui, 70 % de la dette publique française est détenue par des non résidents, la moitié hors de la zone Euro. Sur les marchés de capitaux, où la



spéculation génère une incertitude radicale, la dette publique jouait le rôle d'un point fixe, apportant un minimum de garanties. L'entrée de la dette publique dans le jeu spéculatif depuis le printemps 2010 en Europe est un fait nouveau qui déboussole les



marchés et inquiète Américains, Britanniques et Japonais qui, en permettant à leur Banque Centrale de financer une partie de leurs emprunts par la création monétaire, ont pris la précaution de ne pas mettre entièrement

leur dette publique entre les mains des marchés.

Cela explique que le Royaume-Uni qui a un déficit public plus important et une croissance plus faible que l'Italie n'est pas en première ligne des attaques spéculatives. Le Japon dont la dette publique s'élève à 220 % du PIB et les États-Unis à 100 % empruntent à moins de 2 % alors que l'Espagne, avec une dette publique égale à 60 % de son PIB, emprunte à plus de 6 %.

Par contre dans la zone Euro, un mécanisme pervers s'est mis en place : aujourd'hui, la BCE accorde des prêts à 1 % aux banques, celles-ci acquièrent des titres publics dont la rémunération, liée au risque, peut s'envoler à des niveaux très rémunérateurs (7 % pour les titres italiens aujourd'hui).



Une contagion inhérente aux marchés financiers

Sur ces marchés, où on échange des actifs financiers (actions, obligations, ...) le **problème de chaque investisseur n'est pas de savoir si le prix d'un actif correspond à sa valeur réelle, mais de sentir la tendance du marché.**

Les prophéties sont auto-réalisatrices : il suffit que les acteurs du marché croient que la valeur des obligations du Trésor italien va baisser pour qu'ils en vendent massivement, réalisant ainsi leur croyance initiale.



Dans cet océan d'incertitudes, le besoin de repères collectifs pour orienter les comportements est assuré par les agences de notation. Celles-ci délivrent des oracles (triple A,...) dont la qualité n'est pas fondée sur des analyses rigoureuses, mais sur leur capacité à être crus et repris par les marchés.

Les comportements spéculatifs sont alimentés par des

peurs multiples qui peuvent être contradictoires.

Les agences sont capables de recommander une austérité plus forte, par exemple à la France menacée de perdre son Triple A, et en même temps s'inquiètent de cette recommandation en raison de son impact sur la croissance, de l'aggravation des déficits publics et de la fragilisation des banques !

« Rassurer les marchés financiers » est un besoin et un objectif inaccessible : la contagion des peurs est propre à la déréglementation financière.

Et c'est au nom de calculs spéculatifs de court terme que sont prises des décisions macro-économiques qui ont une portée à long terme comme celle de promettre l'austérité pour 10 ans aux Grecs ou de sacrifier les dépenses d'avenir (éducation, santé,...)

Des plans de sauvetage « historiques », vraiment?

Depuis le printemps 2010, les plans européens de « sauvetage » sont fondés sur une illusion : la spéculation va être cassée par des demi-mesures prises à reculons qui vont « convaincre » les marchés.



Chaque plan est présenté comme le moyen définitif d'enrayer la crise, alors qu'il n'en annonce que la prochaine étape.

Plus la spéculation se déplace des petits pays vers les grands, plus la peur s'accroît. Après la Grèce, l'Irlande, le Portugal et l'Espagne, voici l'Italie et la France; même l'Allemagne est dans la ligne de mire, comme



le montre l'échec de sa tentative de placer un emprunt de 6 milliards d'euros fin novembre. Elle a dû faire ce qu'elle interdit aux autres ; faire racheter par sa Banque Centrale la moitié de cet emprunt.

Standart and Poors a fait le constat de cet échec en menaçant début décembre de dégrader tous les Triple A !

Pour la FSU, cet échec est lié à quatre dénis :

- déni de l'impact de l'austérité,*
- déni des mesures d'urgence nécessaires,*
- déni du problème de l'euro,*
- déni de la crise bancaire et du capitalisme financiarisé.*



1. Déni de l'effet mortifère de l'austérité

La généralisation des plans d'austérité mène tout droit à une récession qui va aggraver les déficits et justifier ... de nouveaux plans d'austérité !

Constatant ces difficultés croissantes, les acteurs des marchés financiers anticipent un défaut de paiement et cèdent leurs titres publics. La valeur de ceux-ci diminue et leur rendement augmente pour atteindre par étapes des taux astronomiques.

Contraint de s'aligner sur ces taux pour lancer de nouveaux emprunts, l'État concerné ne peut plus se financer sur le marché. Il est alors contraint d'appeler à l'aide.

Cette mécanique infernale est supportée par les peuples car

la politique de réduction des dépenses publiques et des « réformes structurelles » (libéralisation du marché du travail) frappent les salariés et retraités, tandis que l'intérêt des privilégiés est sauvegardé (le cas grec est éclairant) et que celui des banques est bien protégé.

Pour la FSU, il faut donc en finir avec les plans d'austérité et créer une dynamique de relance économique respectueuse de l'environnement, créatrice d'emplois utiles correctement rémunéré et sur

l'investissement public permettant de répondre aux besoins sociaux.

Une réforme fiscale de grande ampleur est indispensable et urgente, redonnant une place centrale à un impôt sur le revenu fortement progressif, accompagnée de la suppression des niches fiscales et exonérations de cotisations inefficaces et injustes socialement, des exonérations d'impôt sur les successions, de la taxation des stock-options ...

S'attaquer à la spéculation sur la dette publique en Europe impliquerait deux types de mesures : autoriser la BCE à acheter directement de la dette publique et casser les mécanismes spéculatifs par une panoplie de mesures : interdiction des produits dérivés spéculatifs (notamment les CDS sur les titres publics), contrôle des mouvements de capitaux, taxe sur les transactions financières, interdiction des paradis fiscaux.

L'Union Européenne doit pouvoir mutualiser une partie des dettes souveraines des États membres et imposer un rapport de force face aux marchés. Il faut aussi donner les moyens au Parlement Européen de doter l'Europe d'un véritable budget, appuyé notamment sur une taxation commune des transactions financières.

2. Dénis des Mesures d'urgence nécessaires

Les accords du 27 octobre et du 9 décembre font l'impasse complète sur ces mesures. Le FESF qui est présenté comme une solution pour financer les États en difficultés n'en a pas les moyens, et il est lui-même en difficulté car empruntant lui aussi sur les marchés ; il est menacé de perdre son Triple A et d'emprunter à un coût plus élevé.

En raison de leur politique fiscale, les États ont eu massivement recours à l'emprunt privé dont les taux d'intérêt ont fluctué toujours plus à la hausse tout en menant des politiques défavorables à l'emploi.

En raison de ces politiques, la FSU estime que la question de la restructuration des dettes doit être posée pour tous les pays concernés.

En France aussi, si après évaluation et analyse notamment dans le cadre de l'audit, une partie de la dette apparaissait illégitime une demande de l'annulation de cette dette pourrait être débattue en envisageant l'ensemble des conséquences à court et moyen terme.

3. L'euro en crise?

Avec le traité de Maastricht, il y a eu le pari de faire une monnaie unique avec des économies en concurrence qui ont inévitablement divergé, et

surtout avec des États dont les systèmes fiscaux et sociaux ont été mis en compétition, sans moyens propres européens pour assurer la cohésion de l'ensemble.

Les dirigeants européens s'entêtent dans l'obsession de la discipline budgétaire de chaque État. Le projet de réforme du Traité européen, approuvé à 26 le 9 décembre, illustre cette impasse.



Le « *saut fédéral* » préconisé par Sarkozy-Merkel consiste à déployer un dispositif de prévention, de contrôle, de sanctions automatiques surveillées par les juges de la Cour de Justice, et finalement de mise sous tutelle des États jugés « *laxistes* » car ne satisfaisant pas aux critères de la rigueur budgétaire.

Ce projet devrait « *suppléer* » au manque de « *gouvernance* » politique et de coordination des politiques budgétaires dans la zone euro. Mais ce n'est pas parce que les déficits publics convergeraient vers zéro que les politiques budgétaires convergeraient pour autant.

La « *règle d'or* » est d'abord une posture idéologique. Et on ne peut imposer aux pays quelque soit leur situation économique et sociale le même

équilibre budgétaire ! L'expérience des quinze dernières années a montré que cela ne serait jamais effectif.

Si on devait équilibrer les comptes publics, ce devrait être au niveau de la zone et pas État par État. Il y a en réalité négation du projet européen.

Dans ce projet de Traité, il ne s'agit pas de développer des mécanismes de coopération et de solidarité mais de sauvegarder le principe de base de la construction européenne depuis les années 90 : la concurrence libre et non faussée, de tous contre tous.

Pour la FSU, il y aurait besoin de créer des ressources fiscales pour alimenter un budget européen conséquent, capable d'organiser des transferts entre pays, des prêts auprès de la BCE ou d'une banque publique créée à cet effet, pour financer des projets européens, l'harmonisation fiscale et sociale vers le haut : ce sont des pistes qui sont exclues par l'accord du 9 décembre.

La FSU remet en cause des traités européens qui gravent dans le marbre la politique économique et dessaisissent les peuples de leurs droits démocratiques (indépendance de la BCE, Pacte de stabilité et de croissance, règle d'or etc...).



4. La crise bancaire : le retour

La BCE sous l'influence du gouvernement allemand refuse d'être le prêteur en dernier ressort des États. Tout juste consent-elle à acheter en catimini des titres publics sur le marché secondaire pour limiter l'implosion.

Par contre la BCE est très active comme prêteur en dernier ressort des banques. Car la crise bancaire est de retour.

Comme en 2008, les banques se suspectant d'être fragilisées par les actifs toxiques ou les titres publics qu'elles tiennent, ainsi que par l'impact de l'austérité, rechignent à se prêter de l'argent sur le marché interbancaire.

vient de prêter près de 500 milliards à 1 % aux banques européennes afin qu'elles fassent des prêts à l'économie et pour les inciter à acheter de la dette souveraine (qui rapporte 7 % d'intérêts actuellement pour l'Italie). Pourtant les banques restent prudentes et préfèrent redéposer cet argent auprès de la BCE.

Ces banques vont également se voir imposer des ratios prudentiels (engagements/capitaux propres) plus sévères, et faute de pouvoir émettre des actions sur les marchés, elles réduisent leurs engagements, c'est-à-dire leur activité de crédit, et commencent à supprimer des emplois.

L'activité économique est donc placée sous une double menace : de l'austérité et du rationnement du crédit bancaire.

Pour la FSU, il faut avancer des réponses concernant le système bancaire comme le contrôle citoyen du système bancaire (particulièrement des banques qui ont bénéficié de l'aide de l'État), la séparation des activités bancaires de dépôts et d'investissement, la création d'un pôle bancaire public permettant notamment aux collectivités territoriales de trouver les capacités d'investissement nécessaires.

LICENCIEMENTS DE CRISE : COMMENT GARDER LE MORAL ?



BANQUES : LE RETOUR DE LA CROISSANCE



La BCE a donc assoupli ses règles de prêt aux banques et

La démocratie à la trappe

En Italie et en Grèce, les gouvernements ont été démissionnés sous la pression des marchés et de Merkel-Sarkozy : à leur tête aujourd'hui des « techniciens » amis des banques. Visant à installer une austérité permanente, à préserver le modèle social néolibéral, le projet de Traité, concocté entre deux chefs d'État, tourne le dos à la démocratie : souveraineté nationale sur les budgets limitée au profit de règles automatiques, projet de mettre des pays sous tutelle ; le tout doit être décidé en quelques semaines, sans consultation des peuples, laquelle, comme le montre l'épisode du référendum grec, est perçue comme une menace.

Pour la FSU, il est urgent de construire une Europe plus juste et plus solidaire. Pour cela, il faut un vaste débat démocratique dans toute l'Europe.

Face à l'offensive libérale qui n'hésite pas à s'appuyer sur les courants xénophobes, les peuples manifestent leur indignation et leur révolte, notamment dans les pays les plus touchés.

C'est un point d'appui pour construire des convergences à l'échelle européenne. Avec le mouvement syndical français et européen, avec les mouvements sociaux, la FSU est prête à s'y engager ...

DES AVANCÉES ?

Le 25 octobre dernier, lors de la réunion du Comité Interministériel d'Action Sociale (CIAS), des changements positifs ont été obtenus. Le Ministère de la Fonction Publique a annoncé, suite au vote unanime du Comité, l'amélioration de deux prestations sociales : augmentation du CESU-garde d'enfant et élargissement de l'accès aux Chèques-Vacances. Ces avancées sont à mettre au crédit de la persévérance des organisations syndicales, dont la FSU.

Pour positives qu'elles soient, ces avancées ne sauraient faire illusions.

En 2010, les dépenses de l'État pour l'Action Sociale à destination de ses agents s'élevaient à quelque 566 millions d'euros, dont 114 millions gérés en interministériel, qui relèvent donc du CIAS. Cette somme était de 121 millions d'euros en 2004. De nombreuses prestations ont été alors supprimées faisant chuté le montant à 53 millions d'euros en 2005. Au mieux, on ne fait aujourd'hui que retrouver une dynamique.

GARDE D'ENFANTS

Les Chèques Emploi Service Universel (CESU) garde d'enfant, dont le taux était inchangé depuis des années, seront revalorisés de 8,77 % avec effet rétroactif au 1er janvier 2011.

Le CESU est une aide financière soumise à conditions de ressource pour la garde des enfants de moins de 3 ans ou de 3 à 6 ans, versée aux agents de l'État (titulaires, non titulaires de droit public ou privé) pour les enfants dont ils ont la charge effective. Et ce quel que soit le mode de garde (crèche, assistante maternelle agréée, garderie périscolaire, baby-sitting).

Il prend effet à la reprise d'activité à la fin de la période de congé de maternité ou d'adoption (attention, un délai de deux mois est nécessaire pour le traitement du dossier).

Il prend la forme d'un titre de paiement de type chéquier



préfinancé par l'État permettant de régler tout ou partie des frais de garde de l'enfant. La valeur de chaque chèque est en principe de 15 €.

Le formulaire d'inscription est téléchargeable sur le site :
www.cesu-fonctionpublique.fr.

La participation de l'État par enfant sera dorénavant de 220 €, 385 € ou 655 € par an (contre 200 €, 350 € ou 600 € précédemment), en fonction du Revenu Fiscal de Référence (RFR) de l'année n-2.

CHÈQUES-VACANCES

Également négocié et voté à l'unanimité : l'élargissement de l'accès des fonctionnaires aux Chèques-Vacances.

À partir du 1er octobre 2011, la bonification de l'épargne par l'État, jusqu'alors entre 10 et 25 % en fonction du RFR est désormais de 30 % pour les agents ayant le RFR le plus bas.

Le plafond du RFR est ré-



évalué de 15 %, permettant à un plus grand nombre de collègues, notamment dans l'Éducation, d'avoir accès à l'épargne bonifiée des Chèques-Vacances.

Le montant minimum de l'épargne mensuelle est de 30 €, la durée au choix de 4 à 12 mois.

Les Chèques-Vacances sont des coupures de 10 à 20 € valables 2 ans après leur année d'émission dans 170 000 lieux

Un site internet dédié présente l'ensemble des éléments nécessaires : guide d'utilisation, conditions d'accès, simulations et le formulaire d'inscription :
www.fonctionpublique-cheques...

Une plateforme téléphonique est à disposition pour toute demande d'information ou de formulaire au :
0 811 65 65 25.

d'acceptation partout en France métropolitaine et outre-mer et à destination des pays membres de l'Union européenne.

QUELLE ACTION SOCIALE ?

L'action sociale concerne l'amélioration des conditions de vie des agents.

Défini dans le cadre légal et réglementaire (loi de 1983, décrets et arrêtés de 2006), le travail mené dans le cadre du Comité Interministériel de l'Action Sociale (CIAS) prend en compte la spécificité du versant « État » de la Fonction Publique (responsabilités de l'État employeur et implication des personnels et de leurs représentants syndicaux).

Ce travail tend à conforter, améliorer et étendre le niveau des prestations, ainsi qu'à assurer une égalité de traitement entre tous les agents de l'état.



L'Action Sociale est aujourd'hui confrontée aux évolutions liées à la réforme des politiques publiques et au réaménagement des territoires.

Outre les contraintes budgétaires, elle est aussi freinée par les insuffisances du financement (trop faible pourcentage de la masse salariale) et des moyens

humains dédiés à sa mise en œuvre.

DERNIER DE LA CLASSE

À la demande des Ministres de la Fonction Publique et du Budget et sur proposition du Comité d'Action Sociale Interministériel, des missions d'inspection générale ont rendu leur rapport sur l'action sociale ministérielle et interministérielle dans la Fonction Publique de l'État.

Le constat est édifiant : les personnels de l'Éducation Nationale « bénéficient » du montant de crédits alloués par l'État le plus faible : moins de 80 € par personne et par an, alors qu'une grande majorité des Ministères se situent entre 350 € et 550 € (992,07 € aux Finances)

Pour moitié, cette somme est financée par des Crédits d'Action Sociale Interministériels (CESU, Chèques-Vacances, ...). La part financée par des fonds ministériels ne relève quasiment que des prestations interministérielles imposées par une réglementation commune : l'impact des prestations individuelles à gestion interministérielle est de 38,68 € sur 79,46 €, soit 48,68 % pour un agent du Ministère de l'Éducation Nationale.

La somme dérisoire des fonds ministériels d'initiative propre, la faiblesse des réseaux sociaux soulignée dans le rapport démontre de manière éclatante l'absence de réelle mise en place d'une politique sérieuse d'action sociale du Ministère.

Les Actions Sociales d'Initiative Académique (ASIA) vo-

quent au gré des arbitrages rectoraux et des restrictions budgétaires imposées par le Ministère, sans réelle impulsion ni cohérence nationale, sans bilan ni analyse de fond.



Les structures déconcentrées sont quasiment exclusivement cantonnées à la distribution des aides d'urgence (secours et prêts) prévues par les dispositions réglementaires.

Le premier Ministère en termes d'effectifs et de budget est la lanterne rouge en matière d'action sociale, et ce, quel qu'en soit le domaine : logement, restauration, enfance et famille, culture, loisirs et vacances.

À juste titre, les agents de l'Éducation Nationale ont le sentiment d'être « à part » dans la Fonction Publique, ne bénéficiant pas - ou si peu - d'action sociale à l'initiative de leur employeur et d'être écartés des dispositions légales qui prévoient pourtant qu'« ils participent à la définition et à la gestion de l'action sociale, culturelle, sportive et de loisirs dont ils bénéficient ou qu'ils organisent. » (Art.9 loi du 13 juillet 1983)

La FSU exige l'ouverture de négociations, incluant un travail approfondi, inscrit dans la durée, avec la volonté de faire évoluer la situation.

RETRAITES ET RETRAITÉ(E)S : PLUS COMME AVANT ...

« *L'arrivée à la retraite constitue une rupture avec le mode de vie antérieur où la dimension professionnelle constitue l'ossature majeure de l'existence pour un grand nombre de salariés. La perte des repères habituels, le regard des autres créent une situation nouvelle à laquelle de nombreuses personnes sont peu préparées à la fin de l'exercice professionnel. La rupture si fortement ressentie n'exclut toutefois pas la continuité ...* » indique un texte collectif de militants de la FSU en introduction à l'ouvrage de deux chercheurs. (1)

REGARD RENOUVELÉ

Une étude menée depuis deux ans à la demande de la FSU par Pierre BILLAUD, psychosociologue, donne de précieux repères sur la représentation sociale que se font les étudiants, les actifs et les retraités eux-mêmes de la retraite et des retraités.

Chez tous, la retraite apparaît comme l'étape de la vie qui apporte du temps pour soi (y sont associés les mots de repos, liberté, temps libre...). Aujourd'hui, du fait notamment de l'allongement de l'espérance de vie, la retraite n'est plus considérée comme le temps de l'immobilité. L'âge de la vieillesse est clairement repoussé dans les représentations (à près de 80 ans).

Un rapport du CREDOC de 1999 (2) montrait déjà l'évolution spectaculaire (et apparemment paradoxale) des attitudes et des opinions des seniors. Volonté accrue de s'investir dans des activités d'échange, de convivialité, différentes « du militantisme des années 70 ».

En même temps, sensibilisation accrue à la conjoncture. « *C'est en particulier chez les retraités que la demande de réformes radicales de la société a le plus progressé au cours des deux dernières décennies, traduisant l'apparition, dans ces classes d'âge, d'un nouvel état d'esprit, marquant l'avènement d'un groupe moins frileux, plus autonome, moins conformiste et bien*

d'avantage immergé dans la société que ne l'étaient les seniors à la fin des années 70. » (2)

Dans le travail de P.BILLAUD surgissent d'autres éléments qui télescopent nombre de postulats médiatiques !



On y découvre que les jeunes vivent mal les mesures repoussant toujours à plus tard le droit à des pensions correctes. Ils considèrent très massivement que de bonnes retraites sont méritées, que c'est un dû. Il faut évidemment faire le lien avec la fatigue, parfois la souffrance, qu'eux-mêmes éprouvent au travail ... quand ils en ont un ! On est ici à l'opposé de l'image des retraités-privilegiés ! Ils ne se pensent pas non plus en « génération sacrifiée », mais considèrent plutôt qu'ils sont nés au mauvais moment ! La pression exercée sur le travail semble bien nourrir et ren-

forcer dans la dernière période la solidarité entre les générations.

C'est dire que le syndicalisme (des actifs comme des retraités) ne doit pas se laisser impressionner. Il nous appartient de faire de la pédagogie à partir des réalités. Chacun sait bien que les retraités financent souvent les études de leurs enfants ou petits enfants, qu'on est toujours le fils, le neveu, le voisin d'un(e) retraité(e) !...

MOUVEMENT ACCÉLÉRÉ

Bien sûr les attentes des retraités ne sont pas toujours les mêmes. « *Plus on avance dans la vie de retraité, plus l'attachement à la vie professionnelle se relâche et plus on adopte une identité davantage ancrée dans et définie par la retraite* » (1) « *Le temps est un déterminant essentiel* » même si, précisent les chercheurs, « *la période de la retraite s'inscrit dans un processus qui est d'abord un processus individuel.* »

On n'a encore mesuré toutes les conséquences qu'ont et qu'auront les attaques répétées contre les retraites dans ces approches individuelles. On peut parier que les positionnements sont de plus en plus diversifiés. On appartient à des corps d'actifs de moins en moins homogènes. On ne part plus au même âge, avec la même rémunération. Et que dire des décalages entre les dif-

férents corps ?!

Par exemple, l'observation des départs en retraite des fonctionnaires en 2010 fait apparaître que pour la première fois les enseignants voient leur pension nette diminuer. Les situations sont très différentes selon les catégories. Pour conserver un taux de remplacement intéressant, les fonctionnaires ont prolongé leur durée d'activité : dans la catégorie « active », 53 % des fonctionnaires partaient à 55 ans en 2004, ils ne sont plus que 27 % en 2010. Sur l'ensemble des fonctions publiques, la moyenne des pensions progresse légèrement entre 2009 et 2010, avec toujours de fortes inégalités entre les hommes et les femmes. Les effets de décote sont sensibles.

Dans la Fonction Publique d'État, le montant moyen de la pension s'élève à 2 035 € brut avec un taux de liquidation de 66,3 %, loin du taux plein de 75 %. Les différences entre catégories A, B et C sont très importantes et en ordre de grandeur, la pension catégorie A est le double de la pension catégorie C. 9 % des agents de la FPE, partent avec le minimum garanti : 1051 € 08 brut ! Pour la première fois, le taux de liquidation moyen des instituteurs, PE et des certifiés baisse légèrement, avec une diminution du montant moyen de la pension nette. Même si la situation est moins grave que dans le privé, sommes-nous au point d'inflexion qui amorce la baisse des pensions redoutée par le COR ? « *Aujourd'hui inférieur d'environ 10 points à celui des actifs (hors revenus du patrimoine), le niveau de vie des retraités deviendrait, selon ces projections, inférieur de 25 à 30 points à celui des actifs à l'horizon 2050.* » (4)

ACTIVITE SYNDICALE ADAPTÉE

Les évolutions rapides chez

les retraités - seuls quelques éléments ont été décrits ici - autorisent donc à imaginer et favoriser une implication plus forte des collègues retraités dans la vie syndicale. Encore faut-il que soient bien prises en compte leurs aspirations. N'a-t-on pas souligné que la retraite est caractérisée par la possibilité d'user du temps pour soi ! Pas question donc de quelque chose qui ressemble au rythme des actifs !

En 2012, la situation des retraites et de tous les retraités est bien entendu marquée par des enjeux sociaux considérables : l'avenir des Services Publics, l'amélioration du système éducatif, auxquels s'ajoutent les exigences en matière de conditions de vie, de niveau des pensions, de fiscalité, de protection sociale, d'accès à la culture, etc... Les bouleversements en cours comme l'importance numérique que vont prendre les retraités au sein des populations française et européenne modifient la donne de manière accélérée.

Ces enjeux qui concernent

pleinement les retraités les dépassent largement. Le mouvement social ne pourra pas plus se passer des retraités que des actifs s'il veut peser sur les choix les plus essentiels à venir.

Claude RIVE

(1) « *Enseigner et après ?* ». Isabelle Tarty et Georges Goma Éditions nouveaux regards Syllepse 2001.

(2) « *Consommation et mode de vie, la dynamique sociale des seniors* » n°135 cité par Isabelle Tarty et Georges Goma

(3) *Bien que déjà un peu ancien (la crise du monde capitaliste et l'offensive généralisée contre le monde du travail, les jeunes, les actifs, les retraités n'avaient pas connu les développements que chacun observe aujourd'hui), « enseigner et après ? » reste un livre fort utile pour connaître les regards que les personnels de l'enseignement, de la recherche et de la culture portent sur la retraite. Il peut être commandé à la section FSU85 (10€ + frais de port) ou emprunté au siège.*

(4) Sources :

▀ rapport « *Faits et Chiffres* », remis lors du Conseil Supérieur de la Fonction Publique

▀ fichier de paiement des pensions, dit « *fichier de La Baule* »

▀ note de présentation élaborée par le Secrétaire du COR (16/11/2011)

Elle est née !

Un groupe de retraités de plusieurs syndicats de la FSU 85 a décidé d'apporter sa propre pierre à l'action syndicale. Pour le plaisir de se retrouver, d'échanger, de continuer d'apprendre les uns des autres. Pour réfléchir aux côtés des actifs aux transformations du système scolaire, des Services Publics, à la situation faite aux retraités, etc... Et pour prendre des initiatives tout en veillant à un cadre convivial indissociable de la retraite !

Cette Section Fédérale des Retraités ne demande qu'à s'étoffer et s'enrichir des apports de camarades parfois isolés de tous les syndicats.

François BOURDET (SNES) Champ St Père - Christel FERIGNAC (SNEP) Olonne sur Mer - Ghislaine GIRAUDEAU (SNASUB) La Chaize le Vicomte - Jean-Pierre MAJZER (SNES) Le Fenouiller - Philippe MARTON (SNES) La Roche sur Yon - Éliane MATHE (SNUipp) Fontenay le Comte - Guy MATHE (SNUipp) La Roche sur Yon - Claude RIVE (SNUipp) Venansault

Prochaine rencontre : mardi 6 mars 10 heures à la FSU 85. Plusieurs projets seront à l'ordre du jour.

Toutes celles et tous ceux qui voudraient se joindre seront particulièrement bienvenus. Un déjeuner en commun sera pris : prière de s'inscrire avant le vendredi 2 mars au 02.51.40.35.81.

PÔLE EMPLOI : QUEL AVENIR ?

Plusieurs rapports concernant le bilan de la création de Pôle Emploi ont été produits récemment (Inspection Générale des Finances, Conseil Économique Social et Environnemental, Conseil d'Analyse Stratégique, Mission Sénatoriale, document de l'Association des Régions de France).

La somme de ces rapports constitue une boîte à outils dans laquelle le gouvernement va piocher pour impulser une nouvelle phase dans l'existence de Pôle Emploi, pour 2012-2015.

Mais les différents rapports portent tous une forte critique de la construction de Pôle Emploi (fusion ANPE/ASSEDIC) avec un calendrier démentiel, submergé par la crise économique.

Repositionner Pôle Emploi comme un outil pour une sécurité sociale professionnelle, avec la définition d'un continuum de droits garantissant un revenu maintenu, des droits permanents quelles que soient les situations traversées (emploi, formation, perte d'emploi) est au cœur de la réflexion alternative. Ainsi serait brisée la chaîne redoutable entre indemnisation et retour à l'emploi dans n'importe quelles conditions, puisque la garantie des revenus serait assurée.

CONTINUITÉ

Première phase de construction de Pôle Emploi : une opération réussie d'étatisation du réseau des ASSEDIC combinée à un détournement financier d'une partie non négligeable des finances de l'UNEDIC (10 % de ses recettes annuelles !).

Le rapport du CESE piloté par la CFDT a été un long cri de protestation : ce sont bien le MEDEF et la CFDT en particulier, dans une moindre mesure FO, la CFTC et la CGC qui se sont fait expropriées de la cogestion des ASSEDIC.

Mais aucun des rapports ne remet en cause les fondamentaux de la fusion. Ils se moultent dans les stratégies européennes : « l'activation des dépenses passives » (accélérer le retour des chômeurs à l'emploi coûte que coûte). Tous adhèrent aux économies d'échelle et à la recherche de gains de productivité, soutenant ainsi la suppression de 431 agences et 52 points relais et le transfert de plus de 500 personnes des fonctions support administratives vers l'opérationnalité directe.

Aucun des rapports ne propose de partir d'une projection comportant plusieurs hypothèses avec un horizon sur dix/quinze ans d'évolution de la situation de l'emploi, du marché du travail et des interventions publiques.

Sur la question des métiers, le rapport du CESE entérine la



phase actuelle impulsée par Pôle Emploi, dans le cadre du premier entretien d'inscription, exprimant « un socle commun de compétences » au rabais.

Toutefois le Centre d'Analyse Stratégique développe une orientation visant à « consacrer le rôle pivot du conseiller », permettant une large autonomie dans le travail et la création d'une qualification professionnelle.

POINTS D'APPUI

Des préconisations offrent des points d'appui :

- *insistance à ce que les chômeurs soient indemnisés dans les meilleurs délais et voies de recours simplifiées ;*

- *comités de liaisons - avec présence des organisations de chômeurs - régulièrement réunis et un bon fonctionnement assuré ;*

- *renforcement en moyens, dont les effectifs ;*

- *expérimentation d'un service aux TPE/PME, dans une intervention d'appui/conseil ;*

- *confirmation de la mission d'orientation professionnelle (qui reste à inventer pour Pôle Emploi) ;*

- *développement de la formation professionnelle impulsée par Pôle Emploi ;*

- *nécessité d'une humanisation des services et des rapports aux usagers comme constante forte.*

Sur le terrain de la formation professionnelle des personnels, le Centre d'Analyse Stratégique avance « la perspective d'une formation initiale universitaire de type licence professionnelle ou d'une formation conti-

nue au sein de Pôle Emploi, déli-
vrée dès le recrutement et suffi-
samment longue pour couvrir
l'ensemble du champ de l'ac-
compagnement ».

La Mission Sénatoriale
préconise la création d'un
Conseil National Hygiène Sécurité
Conditions de Travail, reven-
diqué par le SNU Pôle-Emploi.

L'importance des risques
psychosociaux est également
soulignée.

RÉGIONALISATION ?

Deux variantes existent en
la matière. La première, douce-
reuse, est portée par le CESE.

La deuxième, plus radicale,
est celle de l'ARF, avec un servi-
ce public régional de l'orienta-
tion, de l'emploi et de la forma-
tion regroupant l'ensemble des
missions et interventions de Pôle
emploi, des Missions locales, etc.

Les missions de Pôle Em-
ploi seraient recentrées sur l'ac-
cueil et l'accompagnement vers
l'emploi. « Sa fonction de com-
manditaire de formation est sup-
primée » !

Concernant l'indemnisa-
tion, le projet de l'ARF est
contradictoire. Il présente d'une
part : « l'indemnisation du chô-

mage demeurant [...] une com-
pétence nationale de Pôle Em-
ploi dans le cadre conventionnel
relevant des seuls partenaires so-
ciaux », soit une reconstruction à
l'équivalent de l'ensemble UNE-
DIC/ASSEDIC ou d'une reconsti-
tution du seul réseau des ASSE-
DIC et d'autre part : « l'État dé-
finit les règles en matière d'in-
demnisation du chômage (et de
droit à la formation), en concer-
tation avec les partenaires so-
ciaux responsables de l'assuran-
ce chômage », soit un schéma
encore plus étatique que celui au-
jourd'hui !

La régionalisation de Pôle
Emploi est une fausse bonne idée
en éclatant la structuration natio-
nale en un puzzle régionalisé, di-
versifié. La pleine compétence
des régions sur le terrain de la
formation professionnelle n'a pas
démonstré une efficacité supérieu-
re vis-à-vis du chômage de mas-
se ou de la désindustrialisation.

GOUVERNANCE

L'autre question à traiter
est celle de la gouvernance de
Pôle Emploi. Si les partenaires
sociaux sont formellement majori-
taires (10 sièges sur les 18 du
Conseil d'Administration), le
gouvernement les a largement
mis de côté. Les structures d'éva-
luation et de contrôle ont été
dans la foulée totalement margi-
nalisées. L'UNEDIC, organisme
financier principal (les 2/3 du
budget de pôle emploi) est absent
du CA.

Selon le rapport du CESE :
« le principe du tripartisme doit
être réinterrogé », (État, repré-
sentants des employeurs, repré-
sentant des salariés), jusqu'à pro-
poser de « réserver le pouvoir
délibératif aux seuls représen-
tants de ces trois composantes au
sein du CA ».

POSITION DU SNU-TEFI

*Les politiques de l'emploi, de la formation professionnelle de-
vraient être en premier lieu de la compétence nationale de l'État.*

*Avec comme contrepoids une présence dans le dispositif central
d'une représentation démocratique et sociale du monde syndical et asso-
ciatif, et de formes de consultation démocratiques à inventer.*

*Les échelons régional et départemental ou infra-départemental
ayant une large autonomie dans le cadre des déclinaisons et mises en œu-
vre des orientations stratégiques nationales.*

*Contrairement aux préconisations du CESE, il faut rebâtir une
architecture complète de Pôle Emploi, pivot du Service Public de l'Emploi.*

*Le financement doit être assuré à 100 % par le budget de l'État et
le financement UNEDIC doit lui être restitué. Les fonds détournés (sur
base du salaire différé) doivent être réintégrés pour servir à l'améliora-
tion d'une convention.*

*Le statut d'établissement à caractère administratif doit être stabili-
sé. La contradiction entre le statut d'EPA et la nature des statuts du per-
sonnel étant réelle, avec un double statut à l'interne public/privé.*

*Cette configuration d'établissement public avec un statut du per-
sonnel privé dominant n'est pas un cas d'exception. On peut citer les pré-
cédents de l'AFPA, des Missions locales, ou de la Sécurité Sociale.*



CHÔMAGE : AU PLUS HAUT

Le chômage ne cesse d'augmenter. Il vient d'atteindre son plus haut niveau depuis novembre 1999. En un an, en France + DOM, le nombre de demandeuses et demandeurs d'emploi de catégories A, B et C s'est accru de 5,6 % soit de 239 000 personnes. Il s'élève à 4 537 800 à la fin du mois de décembre 2011.

Face à ce constat, la politique sociale menée paraît construite à dessein pour être contre productive : maintien de la loi TEPA qui organise la défiscalisation des heures supplémentaires, réforme des retraites qui allonge la durée des cotisations et retarde l'âge de départ, culpabilisation des demandeuses et demandeurs d'emploi avec la loi sur l'offre raisonnable d'emploi et sur la suppression des dispenses de recherche d'emploi, RGPP et suppression d'emplois publics.

HAUSSE SANS FIN

La part d'inscription des femmes augmente de + 7 % en un an, contre + 4,1 % pour les hommes. Les femmes sont depuis un an, majoritaires (51 %) sur le total des catégories A, B, et C.

Si le nombre de personnes inscrites augmente dans toutes les classes d'âge (+ 2,5 % pour les moins de 25 ans et + 3,5 % pour les 25-49 ans), c'est pour les plus de 50 ans qu'il augmente le plus (+ 15,5 %). C'est dans cette classe d'âge que l'allongement de la durée d'inscription se fait le plus ressentir (+ 27 % en un an, contre + 7 % pour les moins de 25 ans et + 18 % pour les 25-49 ans).

Le chômage de longue durée explose avec 1 619 600 personnes inscrites depuis plus d'un an et une croissance très forte du chômage de très longue durée (+ 9,3 % d'inscriptions d'une ancienneté de 2 à 3 ans, + 22,5 % de plus de 3 ans d'inscription).

Ce climat de récession c'est aussi la hausse, sur 1 an, des entrées pour fin de mission d'interim (+ 12,5 %) ou fin de contrat à durée déterminée (+ 8,1 %), de même la baisse significative des offres d'emplois dit occasionnels (moins d'un mois) à - 10,5 %.

Les radiations administratives (10,6 % des sorties) augmen-

tent de 4,8 % sur un an. La généralisation de la dématérialisation des courriers accroît les inégalités sociales entre les demandeurs d'emploi.

3,5 millions de chômeurs ont tenté leur chance



SOMMET DE L'ABSURDE

La très aventureuse fusion ANPE/Assedic, le démantèlement de l'AFPA privée de ses structures d'orientation, de ses centres d'hébergement, contrainte à diffuser des pages de publicité pour remplir ses stages, l'appauvrissement des missions locales, la mise en place d'un service public de l'orientation low-cost, c'est l'éreintement d'un Service Public de l'Emploi dont les performances étaient supérieures à celles des opérateurs privés.

Et comble de l'absurde, un sommet pour l'emploi auquel le Directeur Général de Pôle Emploi n'était pas même convié, produisant d'une part des propositions minimalistes et très éloignées de ce que réclame la situation et d'autre

part de véritables régressions sociales.

Une proposition de TVA sociale, mesure injuste qui, sans souci de proportionnalité des revenus, ponctionne les consommateurs et consommatrices les plus modestes.

La mise en place d'accords de compétitivité qui, sous couvert d'urgence économique, ouvre une brèche importante dans le code du travail.

Une inquiétante annonce de déblocage de fonds pour des formations : ces fonds qui manquaient depuis des mois, pour construire des formations utiles, seront probablement dilapidés en trois mois sur des stages qui n'auront d'autres finalités que de faire baisser la fameuse catégorie A. Il pourrait y avoir des « offres raisonnables de formation » pour contraindre les rétifs à les accepter.

Une illusion de renforts pour Pôle Emploi : 1 000 CDD, alors que 1 800 postes ont été supprimés entre 2010 et 2011. 1 000 CDD nouveaux, alors que les précédents, formés, finissent leurs contrats pour rejoindre les rangs des demandeuses et demandeurs d'emploi. Ou encore, vont rejoindre le vivier de main d'oeuvre disponible pour les opérateurs privés de placement.

Quand fera-t-on l'addition de ces coûts sociaux ?